



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 6 NOVEMBRE 2015**

PROCES-VERBAL

Étaient présents : Mme ARINI, M. ASSO, Mme AZEMAR-MORANDINI, MM. AZINHEIRINHA, BECK, Mmes BENASSAYAG, BORCHIO-FONTIMP, BRENIER (pouvoir à Mme BORCHIO-FONTIMP à partir de 11 h), MM. CESARI, CHIKLI, CIOTTI, COLOMAS, CONSTANT, Mmes DESCHARENTRES, DUMONT, ESTROSI-SASSONE, FERRAND, M. GENTE, Mme GILLETTA, M. GINESY, Mmes GIUDICELLI, GOURDON, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. LEROY, LISNARD (pouvoir à Mme AZEMAR-MORANDINI à partir de 11 h 20), LOMBARDO, MARTIN, Mmes MERLINO-MANZINO, MIGLIORE, MONIER, MOREAU, OLIVIER, OUAKNINE, PAGANIN, MM. PAUGET, ROSSI, ROSSINI, ROUX, Mmes SALUCKI, SATTONNET, MM. SCIBETTA, SEGURA, Mmes SIEGEL, TOMASINI, MM. TUJAGUE, VEROLA, VIAUD et VINCIGUERRA.

Étaient excusés : M. BAUDIN (pouvoir à Mme MERLINO-MANZINO), Mmes DUHALDE-GUIGNARD (pouvoir à Mme SALUCKI), PIRET (pouvoir à M. CONSTANT), RAMOS (pouvoir à M. ROSSINI), MM. SOUSSI (pouvoir à Mme MOREAU), TAMBAY (pouvoir à M. ROUX).

L'an deux mille quinze le 6 novembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je demande à Marine BRENIER, en sa qualité de secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Mme BRENIER procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Avant de commencer l'examen de notre ordre du jour, je voudrais souhaiter la bienvenue dans nos tribunes aux étudiants du master 2 « Métiers des administrations et des organisations publiques » de l'Université de Nice Sophia-Antipolis qui vont suivre nos débats ce matin. Je leur souhaite la bienvenue et beaucoup de réussite dans leurs études.

Je souhaite également porter à votre connaissance que j'ai désigné cette semaine M. BAILBE comme mon directeur de cabinet. M. BAILBE était précédemment adjoint au directeur général des services en charge des ressources et des moyens. Il avait été également, pendant trois ans, Directeur général adjoint de notre collectivité en charge des solidarités humaines. Je lui souhaite beaucoup de réussite dans ses fonctions.

Nous avons ce matin à examiner nos orientations budgétaires pour l'exercice 2016. Nous avons à approuver notre décision modificative n°1 pour modifier de façon très légère et très technique notre budget primitif pour l'exercice en cours. Nous allons aborder ces dossiers importants qui convoquent des choix budgétaires également importants pour notre collectivité dans un contexte particulier.

Nous ne pouvons dissocier ce contexte du drame qu'a vécu le département des Alpes-Maritimes dans la nuit du 3 octobre dernier. Nous sommes bien-sûr toujours traumatisés par le terrible drame qui a frappé le département, et plus particulièrement les communes situées à l'ouest de ce département. Nous redisons notre soutien aux familles des vingt personnes disparues lors de cette nuit tragique. Nous pensons à elles, et nous voulons leur exprimer notre soutien dans ces moments particulièrement difficiles. Nous sommes également aux côtés de tous ceux, et ils sont plusieurs milliers, qui ont été sinistrés, qui ont perdu leur domicile, leur véhicule, leur outil de travail.

Cette tragédie climatique, ce drame humain, ce drame économique mettra du temps pour être réparé. Naturellement, rien ne compensera les pertes humaines mais notre devoir est aujourd'hui de reconstruire, de réparer, d'exprimer la solidarité et de faire en sorte que nous tirions toutes les conséquences de ce drame. Les choix budgétaires que nous serons amenés à faire pour l'exercice 2016 s'inscriront, pour beaucoup, dans cette logique. Ce qui s'est passé a et aura des conséquences budgétaires importantes.

Sans perdre une minute et en urgence, nous avons très rapidement fait adopter un plan de solidarité dès le 8 octobre dernier. Je vous ai proposé d'accorder 10 M€ de crédits d'urgence : 5 M€ pour les communes, 1 M€ pour les familles, 1 M€ pour les entreprises, 3 M€ pour la réparation des dégâts occasionnés sur le patrimoine départemental et essentiellement sur les routes départementales.

Nous avons d'ores et déjà réparti une part essentielle de cette première enveloppe. Ainsi, 2 800 foyers ont été aidés par une aide moyenne de 400 € qui a pu être portée jusqu'à 2 000 €. Cette première aide d'urgence visait à répondre à des situations d'extrême détresse. Nous sommes à présent en train d'examiner des dossiers sur pièces justificatives pour pouvoir abonder cette aide.

Quelques jours plus tard, lors de la commission permanente, nous avons versé une première aide forfaitaire aux communes : 500 000 € pour Cannes, 200 000 € pour Mandelieu, pour Vallauris, pour Biot, pour Antibes, pour Villeneuve-Loubet, pour Le Cannet, Mougins, c'est-à-dire pour les communes les plus touchées. Nous sommes, et le maire de Cannes le soulignait il y a quelques instants, la première collectivité et institution à avoir matériellement fait en sorte que cette aide soit aujourd'hui sur les comptes des communes. Nous voulions en effet que les actes soient en conformité avec les paroles. Ce n'est pas toujours le cas, puisque nous avons l'habitude des grandes annonces au moment de ces événements, pour qu'ensuite les aides annoncées diminuent dans la même proportion que le retrait de l'eau et celui des caméras. Pour notre part, nous avons voulu que cette aide soit concrète.

Compte tenu des éléments dont nous disposons sur l'évaluation des dégâts, après la première visite de la mission d'information mandatée par le Gouvernement et avant qu'elle ne rende son rapport, je veux vous proposer aujourd'hui que nous doublions l'aide que nous avions prévue en la passant de 10 M€ à 20 M€. Nous estimons en effet que les dégâts subis par les communes sur leur patrimoine public représentent environ 150 M€. Sur l'aide aux communes, le Département aura au moins l'opportunité d'engager 15 M€. Nous verrons ce que sera l'aide de l'État et d'autres collectivités. Nous avons adopté des critères d'intervention dès le 8 octobre. Ce montant va, en tous cas, peser sur nos finances en 2015 et sur le budget en 2016. Au moment où nous débattons de nos orientations budgétaires, la première est d'exprimer la solidarité départementale à l'égard de ceux qui ont été victimes de ces intempéries. C'est une première décision extrêmement importante.

J'ajoute que 14 communes avaient été classées en situation de catastrophe naturelle dans les premiers jours suivants la catastrophe. La semaine dernière, 14 autres communes l'ont également été, soit 28 communes au total classées en situation de catastrophe naturelle.

Je veux également souligner que nous avons exprimé ici-même, en commission permanente, une légitime impatience par rapport à ce qui nous apparaissait comme un silence un peu inquiétant de la part de l'État. Ce silence, je le reconnais bien volontiers, a été rompu puisque le Président de la République, suite à la motion que nous avons adoptée et suite au courrier que je lui avais adressé ainsi qu'au Premier Ministre, m'a écrit pour m'indiquer que l'État avait débloqué une première avance de 10 M€ pour les communes. Elle n'a pas encore été répartie pour les communes et nous espérons qu'elle le sera le plus rapidement possible. Cette aide devait être déléguée au préfet des Alpes-Maritimes pour qu'il en assure les premiers versements.

J'entends et je conçois cette aide comme une avance. C'est en tous cas le terme précis qu'a employé le Président de la République pour m'informer de cette décision. C'est une

décision importante qui porte sur une aide qui n'est pas négligeable. Nous attendons évidemment plus. J'ai indiqué que l'expression d'une solidarité nationale à hauteur de la catastrophe que nous avons subie devrait, selon moi, s'inscrire aux alentours d'au moins 50 M€ pour réellement soulager les Communes et le Département.

Nous avons été déçus, et je l'avais souligné dans le même courrier, de mesurer que le Gouvernement avait fermé la porte aux demandes que nous avons formulées avec les parlementaires et les maires concernant un moratoire sur les prélèvements que subissent les Communes et le Département au titre des mécanismes de péréquation, soit 35 M€ de prélèvements sur nos droits de mutation. Nous avons également demandé un moratoire sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui connaît, plus qu'une chute, une inversion rapide et extraordinairement brutale.

En même temps que l'État va nous apporter une aide pour soulager et réparer les dégâts des intempéries, il faut savoir que ce même État diminuera en même temps les aides apportées aux Communes et augmentera les prélèvements effectués sur le Département. Nous aurions attendu, dans ce moment exceptionnel par son ampleur et sa gravité, qu'il y ait un moratoire pour l'exercice budgétaire 2016 sur la baisse de ces dotations. Cette mesure aurait été concrète et aurait eu un réel impact en offrant une visibilité pour les Communes. Ce n'est hélas pas le cas. Je le regrette et le déplore mais nous allons continuer de le réclamer.

Je veux redire également, puisque cela aura aussi des incidences sur notre fonctionnement, que nos services sont toujours mobilisés aux côtés de ceux des communes pour la réparation des dégâts. Je pense en particulier aux équipes de Force 06 qui étaient cette semaine sur Mandelieu-La Napoule. Elles effectuent maintenant un travail important de nettoyage des cours d'eau et de suppression des embâcles qui pourraient constituer un risque supplémentaire pour l'avenir. Merci et bravo à tous les services du Département et bien entendu à tous les services de secours qui sont toujours mobilisés.

Je veux également rappeler que, dans le cadre de nos orientations budgétaires, nous aurons à prendre en compte les conséquences de ces inondations pour accélérer nos programmes d'actions de prévention des inondations. Je l'ai dit, et souvent pour mettre un terme à des polémiques politiciennes indécentes, nous ne sommes pas un département en retard. Tous les observateurs en la matière s'accordent pour le souligner. Toutes les Communes concernées par les intempéries sont inscrites dans le cadre des PPRI (*plans de prévention des risques inondations*) prescrits par les préfets. Nous avons le bénéfice de 6 PAPI (*programmes d'actions de prévention contre les inondations*) dans le département des Alpes-Maritimes qui mobilisent près de 160 M€ de travaux. Nous aurons, l'année prochaine, à déployer des chantiers très importants pour la prévention des inondations. Je pense en particulier, dans le cadre du PAPI du Var, à la réalisation de la digue de protection de Saint-Laurent-du-Var. C'était un projet attendu depuis très longtemps. Nous en sommes au stade des appels d'offres et le chantier va commencer dans quelques semaines. Cela lèvera une hypothèque sur la sécurité d'une ville majeure du département des Alpes-Maritimes qui se trouve dans une situation de fragilité et d'exposition forte à un risque. Nous lèverons donc cet aléa dans quelques semaines avec un chantier de plusieurs millions d'euros.

Nous venons aussi de terminer la digue de protection à Bonson et nous sommes en train d'intervenir sur des travaux d'urgence de 400 000 € sur des seuils du Var. Parallèlement, nous sommes en train d'évaluer l'adaptabilité de certains PAPI suite au phénomène qui a eu lieu. Nous pensons qu'il faudra augmenter le degré de protection qui était initialement prévu. Cela aura forcément des conséquences budgétaires.

Nous voulons aller beaucoup plus vite en matière de procédure. J'ai déposé, avec Jean LEONETTI et les parlementaires des Alpes-Maritimes, une proposition de loi qui vise à mettre en place une procédure d'urgence confiée aux préfets des départements afin qu'il soit possible, lorsque la sécurité des personnes est engagée, de dépasser tous les règlements et toutes les normes qui relèvent du cadre habituel. Lorsque la sécurité des personnes est en jeu, nous devons aller vite et faire en sorte de rendre cette sécurité prioritaire plutôt que la pérennité des petites plantes ou des batraciens, contrairement à ce que nous avons dû subir depuis plusieurs mois et plusieurs années dans différents lieux du département. C'est un sujet important qui dépasse le cadre de notre assemblée, mais nous devons aussi en tirer toutes les conséquences. Quoi qu'il en soit, ce contexte lié aux inondations pèsera donc sur l'exercice 2016.

Nous sommes aussi dans un contexte catastrophique au plan économique et financier qui va également peser sur nos orientations budgétaires. Ce contexte est celui d'une politique nationale qui commet des dégâts que nous pouvons considérer comme irréparables, avec notamment une explosion du chômage puisque notre pays compte près de 6 millions de chômeurs aujourd'hui. Notre département n'est pas épargné, même s'il résiste mieux qu'ailleurs. Nous sommes en effet le département de la région Provence Alpes Côte d'Azur où, pour les grands départements urbanisés, le taux de chômage est le plus faible. Nous sommes néanmoins touchés. Notre collectivité l'est aussi au travers de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA, d'autant plus que le Gouvernement reporte ses incapacités sur les collectivités locales. Par exemple, le RSA a été revalorisé de 2 %, ce qui est intégralement à la charge des collectivités locales sachant qu'en même temps, le Gouvernement avait osé s'attaquer à l'allocation pour adultes handicapés. Il se dit pourtant socialiste. Il a fallu que nous réagissions, qu'il y ait ce tollé des associations d'handicapés, pour que le Gouvernement recule. Il avait aussi osé s'attaquer aux petits retraités, confrontés aux conséquences de plusieurs mesures prises par ce Gouvernement notamment d'inclure, dans le cadre de l'imposition locale – taxe d'habitation et taxe foncière - plusieurs personnes âgées isolées de plus de soixante quinze ans.

Tout cela pèse sur le contexte et nous subissons très directement cette politique avec la diminution très forte des dotations de l'État au profit de notre collectivité et des collectivités en général. Le Gouvernement reporte en effet ses incapacités, ses faiblesses, ses failles, sur les collectivités. C'est aux seules collectivités qu'il est demandé de faire des efforts. La Commission européenne vient encore de souligner que nous ne serons pas, et de très loin, en ligne avec les engagements que nous devons respecter. Rappelons-nous, nous devons être à 3 % de déficit budgétaire en 2012. Nous ne le serons sûrement pas en 2017. Le plus grave est que la France reste le seul pays à avoir dérapé de cette façon : faible croissance, taux de

chômage record, déficit record. Pourquoi ? Parce qu'aucune économie n'est réalisée au plan national sur nos dépenses publiques. Au contraire, on continue à répartir de façon très clientéliste et à dépenser un argent inutile. En même temps, on demande aux collectivités locales de faire, sur trois exercices budgétaires, un effort inouï, d'une ampleur considérable qui va représenter un choc terrible en matière d'investissement de 11,5 milliards d'euros en trois ans.

Cela a des conséquences très fortes, en particulier, comme le soulignait encore notre quotidien régional, sur le secteur du bâtiment et des travaux publics. En un an, ce secteur a connu la destruction de dizaines de milliers d'emplois au plan national, avec une chute historique de son chiffre d'affaires. C'est la conséquence de la faillite de la politique du logement, de la loi ALUR de Mme DUFLOT. C'est aussi la conséquence de ce coup terrible porté aux collectivités locales alors qu'elles sont pourtant les premiers investisseurs publics de France. 70 % de l'investissement public relèvent en effet de l'engagement des collectivités locales. Lorsqu'un tel coup est porté aux collectivités locales, c'est l'investissement public et donc les entreprises qui en pâtissent directement. Dans notre département, notre collectivité percevra, pour l'exercice budgétaire 2016, et c'est là aussi une contrainte majeure, 26 M€ de dotations de l'État en moins au titre de la dotation globale de fonctionnement. Nous avons déjà perdu 25 M€ en 2015 et 11 M€ en 2014. La dotation globale de fonctionnement est ainsi passée de 130 M€ en 2013 à 67 M€ en 2016, soit 66 M€ de baisse. En trois exercices budgétaires, notre dotation globale de fonctionnement a donc été divisée par deux. Imaginons que les dépenses du Gouvernement le soient également. Si nous imposons le même effort à l'État, notre pays aurait réglé la question de la dette, celle des déficits et celle de la fiscalité. Il faut malheureusement que quelqu'un paie le prix de cette gabegie au niveau des dépenses publiques. Ce sont les entreprises et les ménages, au travers d'une fiscalité devenue confiscatoire, qui paient ce prix.

A ces deux contraintes, j'ajouterai le fonds de péréquation. Je l'ai évoqué précédemment à propos de la question des inondations. 36 M€ nous sont prélevés sur nos droits de mutation au titre du fonds de péréquation. Si nous cumulons les 66 M€ de recettes de moins et les 36 M€ au titre du fonds de péréquation, ce sont 100 M€ qui sont enlevés aux finances du Département des Alpes-Maritimes et donc à notre territoire. C'est un choc d'une ampleur inédite, violente, brutale et injuste. C'est une erreur, c'est une faute, et on nous délègue la responsabilité d'assumer la faillite de ceux qui nous gouvernent.

Nous avons dès lors à faire des choix. Ces choix sont difficiles et doivent être courageux. Pour moi, gouverner, ce n'est pas dépenser. Certains considèrent que plus ils dépensent, et c'est une vision très socialiste, plus ils ont de pouvoir. Pour ma part, je considère au contraire que moins on engage de l'argent public, mieux on le gère, mieux on surveille son impact et son utilité, et mieux on veille à ce que chaque euro mobilisé le soit au service de l'emploi, de la croissance, des entreprises et de notre territoire.

Quoi qu'il en soit, je le souligne, et ce sera sans doute une des lignes directrices de notre politique budgétaire pour l'exercice futur : gouverner, ce n'est pas dépenser mais au contraire faire les choix les plus pertinents. Je rappelle – et je tiens à le souligner car, mes

chers collègues de la majorité, c'est notre bilan et notre résultat – que le dernier rapport sur les administrations publiques locales de la Cour des Comptes pour l'exercice 2014 précise que le Département des Alpes-Maritimes s'inscrit dans le trio de tête des départements de France les mieux gérés et que nous sommes un des seuls départements, il n'y en a que cinq, à réussir à diminuer ses dépenses de fonctionnement.

Dans le contexte que j'ai rappelé, dans un contexte d'augmentation extrêmement forte, structurelle, récurrente et pérenne des dépenses sociales au cours des dernières années – j'ai évoqué le RSA, mais nous avons la même difficulté avec l'APA, la politique pour l'enfance, la politique pour les personnes handicapées –, nos dépenses de fonctionnement, dans le cadre du même périmètre, sans transfert à la Métropole et hors dette, ont malgré cela reculé en 2015 par rapport à 2009. C'est un véritable exploit. Cela signifie que l'effort est de 110 M€ de dépenses de fonctionnement en moins pour l'exercice 2015.

Nous avons voulu diminuer nos dépenses publiques. Nous l'avons fait sur nos dépenses courantes et sur nos moyens généraux : 200 véhicules de moins, dépenses de communication divisées par deux, dépenses de protocoles divisées par trois, recentrage des locaux sur le centre administratif, recentrage de nos interventions publiques, efforts demandés à nos partenaires, signature de contrats d'objectifs et de moyens avec les grandes associations sociales auxquelles nous déléguons des responsabilités et des compétences, etc. Tout cela a permis de tenir le choc et d'obtenir une économie de 100 M€. J'ai évoqué précédemment les 100 millions d'euros prélevés par l'État. Si nous n'avions pas fait cela, nous serions aujourd'hui, comme beaucoup de départements, en situation de blocage et de cessation de paiement. Certains départements ne parviennent pas à boucler leur budget et ne pourront pas, en fin d'année, verser le RSA. Nous ne sommes pas dans cette situation grâce aux efforts que nous avons faits, même si ces efforts ont été, et c'est assez frustrant, prélevés en raison de l'incohérence et de l'incompétence d'un État qui lui, n'a pas pris ses responsabilités.

Je vous proposerai, pour l'exercice budgétaire 2016, de poursuivre cette politique volontariste, cette politique de rigueur, j'assume le terme, qui nous a permis d'obtenir ces bons résultats soulignés par la Cour des Comptes. Ces efforts devront être poursuivis avec des lignes très claires et des engagements qui ont fondé nos résultats et notre programme électoral. Je m'adresse ici à la majorité. Nous avons été élus. Les habitants de ce département nous ont choisis pour diriger ce dernier. Nous avons pris des engagements et ces engagements seront respectés, puisqu'il en va de la crédibilité de la parole publique là où elle est tellement dévalorisée en ce moment. Nous n'augmenterons pas la fiscalité pour l'exercice 2016. C'est un cap que nous avons pris collectivement ensemble pour cette mandature et nous le tiendrons.

Nous tiendrons également le cap avec un objectif très clair : conforter la baisse de notre endettement. Pour la première fois, nous diminuerons notre endettement d'au moins 10 M€ en 2015. Nous l'avons fait de façon faible une fois en 2011 pour environ 2 M€. Nous le ferons cette année à hauteur d'environ 10 M€. Nous le ferons aussi en 2016. Notre endettement net diminuera donc fortement pour la première fois en 2015 et nous poursuivrons cette diminution au cours de l'exercice 2016. Je le répète : pas d'augmentation de la fiscalité,

pas d'augmentation mais au contraire diminution de la dette, poursuite de la baisse des dépenses de fonctionnement. En même temps, nous voulons que nos investissements continuent d'assurer la solidarité territoriale, notamment au profit des Communes, dans le contexte que j'ai précédemment rappelé.

Pour conclure sur ces orientations budgétaires, je voudrais évoquer une délibération que nous présenterons dans quelques instants concernant le temps de travail des agents de notre collectivité. Dire que nous avons diminué nos dépenses de fonctionnement depuis 2009, c'est souligner que nous avons réduit nos effectifs. Dans la baisse de ces dépenses de fonctionnement, dans ces 110 M€ annuels, 20 M€ relèvent des choix que nous avons faits concernant la baisse de nos effectifs. Nous comptons 5 100 agents au 1^{er} janvier 2009, nous en avons 4 500 agents aujourd'hui, soit 600 agents de moins. Sur ces 600 agents, 250 agents ont rejoint la Métropole, et nous continuons de les payer dans le cadre des dotations de transfert. En net, nous avons donc diminué nos effectifs de 350 agents. Je veux que nous poursuivions cette diminution de nos effectifs. Nous avons pu mesurer, au cours des dernières années, que la qualité de notre service public n'a pas été altérée par cette baisse des effectifs. C'est là aussi une obligation nationale pour les collectivités publiques. Or, l'État a arrêté la politique mise en place par Nicolas SARKOZY. Nous avons ainsi voté un budget 2016 qui comprend, à nouveau, une augmentation des fonctionnaires d'État. C'est une faute. Nous avons le devoir de faire maigrir la fonction publique, car celle-ci ne crée pas des emplois qui font diminuer le chômage, bien au contraire. Lorsqu'elle atteint ce niveau, c'est-à-dire près de 5 millions de fonctionnaires, elle implique une augmentation lourde de la fiscalité pour assumer cette charge. Nous avons donc fait le choix de diminuer les effectifs. Nous poursuivrons en ce sens, même si c'est plus difficile, et même si certains secteurs commencent à être en tension. Nous le constatons bien, et nous ne toucherons plus à ces secteurs, mais pour avoir moins d'effectifs au global, il faut que les agents de notre collectivité travaillent plus. C'est une logique assez simple. Nous y sommes contraints par le contexte que j'évoquais mais nous faisons aussi un choix. C'est un choix de conviction, puisque j'ai la certitude que c'est la seule solution pour notre pays.

Si vous approuvez la délibération qui vous sera présentée tout à l'heure, nous demanderons aux agents de notre collectivité de travailler plus au service de l'intérêt général. Je veux souligner la qualité de nos agents et la qualité du service qu'ils rendent à nos concitoyens, aux habitants de ce département, avec beaucoup de dévouement, d'expertise et de compétence. Tout cela n'est pas en cause. Je veux redire mon soutien et ma considération à nos agents. Nous les avons toujours soutenus. J'ai évoqué précédemment des réductions de dépenses. Or, dans des moments difficiles, nous avons toujours préservé nos agents de certaines mesures qui auraient pu être douloureuses pour eux. Aujourd'hui, parce que nos concitoyens sont en difficulté, parce que les collectivités le sont aussi, parce qu'il y a des centaines de milliers de personnes privées d'emploi – cent mille dans les Alpes-Maritimes - le temps est venu pour ceux qui ont la garantie d'emploi, qui ont ce statut noble mais aussi protecteur, d'être appelés dans cet effort.

C'est ce que nous demandons avec l'abrogation du protocole sur le temps de travail qui date de 2001. Il s'agissait des accords JOSPIN, après la funeste loi AUBRY qui a tellement fait de mal à notre pays, qui est véritablement en cause dans le déclin économique de la France, qui a la lourde responsabilité de ce niveau de chômage et de ce niveau de fiscalité, qui a mis à genoux des centaines de milliers d'entreprises avec encore 60 000 faillites en France l'année dernière. C'était une erreur tragique. Un candidat à la présidence aux États-Unis a ainsi caricaturé la France en répondant à l'un de ses adversaires qu'il accusait de ne pas trop travailler en lui disant qu'il était adepte d'une « semaine française ». Voilà l'image que nous avons de notre pays à l'extérieur. C'est un autre débat, mais je pense qu'il faudra sortir des 35 heures au plan national. Il faudra du courage et de la volonté. En même temps, dans notre département, il faut les appliquer à la lettre. Dans le cadre de ce protocole, nous étions sur un temps de travail inférieur à la durée minimale, soit 1 567 heures au lieu de 1 608 heures. Nous allons donc revenir à 1 608 heures. C'est une première mesure. Cela représente 3 jours de congés en moins. Il y a 5 semaines de congés, et nous avons ici 3 jours de plus que nous supprimons. Nous demandons cet effort qui n'est tout de même pas majeur. Cela représente l'équivalent de 42 emplois. Plus de présence dans les services, plus de permanence, plus de réponse aux usagers du service public départemental.

En même temps, nous avons un dispositif de récupération du temps de travail de 22 jours de récupération. Nous demandons qu'il y ait un jour de récupération de moins par mois, soit 11 jours de RTT en moins sur l'année si nous enlevons les 5 semaines de congés. Au total, nous aurons donc 14 jours supplémentaires de présence des agents de la collectivité. C'est beaucoup pour eux. J'en conviens. C'est un effort qui n'est pas neutre et qui n'est pas négligeable, mais il est nécessaire de revenir à une situation plus conforme à celle de notre pays. Au total, cela représentera un gain extrêmement important en termes d'emploi pour notre collectivité.

Nous devons lancer ce message depuis les Alpes-Maritimes. D'autres l'ont compris bien avant la France. Dans le canton de Genève, le temps de travail des 30 000 fonctionnaires va par exemple passer de 40 à 42 heures par semaine. De même, en Finlande, le nombre de jours de congés va passer de 38 à 30 jours par an. Il y a donc une logique. Soit nous prenons le train de la réforme, du courage et de l'adaptation, soit nous allons reculer et décliner.

Le Département des Alpes-Maritimes a été pionnier sur la baisse des dépenses publiques, sur la baisse des effectifs, sur la lutte contre la fraude aux allocations sociales et notamment au RSA. Nous le sommes aujourd'hui encore. C'est la fierté de cette majorité que de s'engager dans cette voie courageuse et difficile. Elle n'est pas populaire, mais je ne me suis pas engagé au service de valeurs et d'idées pour être populaire. Nous avons une responsabilité. Il faut faire ce que nous pensons être bon pour notre département et notre pays, dans la fidélité à nos convictions et valeurs. C'est la seule question qui vaille. Cette mesure ne sera naturellement pas appréciée, je le comprends, mais elle est en même temps indispensable et nécessaire parce qu'elle est utile et juste. Ce mot de *justice* doit être convoqué dans le débat. Lorsqu'il y a autant de chômeurs, de détresse, de difficultés et d'entreprises en péril,

nous devons donner l'exemple. La collectivité publique doit donner cet exemple, et c'est cet exemple que je vous proposerai tout à l'heure d'adopter.

Voilà en quelques lignes les orientations, le cap, l'horizon que nous voulons atteindre pour cet exercice budgétaire 2016, dans le contexte difficile que j'ai évoqué. Ce sont ces orientations que je vous propose d'aborder désormais et ce sont ces délibérations que je vous propose d'adopter. Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- M. le Président, chers collègues,

Avant toute chose, je reviens comme vous sur l'élan de solidarité nationale qui a suivi la catastrophe climatique du 3 octobre. Je voudrais me réjouir avec vous de ce que le Gouvernement, ainsi que je vous l'avais dit lors de la dernière commission permanente, a bien octroyé une première enveloppe de 10 M€ pour les communes, habitants et professionnels sinistrés. Vous venez de nous dire, M. le Président, qu'il l'a fait sur votre injonction. Il faudrait alors reconnaître au moins à ce Gouvernement sa capacité d'écoute. Cependant, nous devons à la vérité de dire que la Secrétaire d'État au commerce l'avait annoncé lors de sa venue à Cannes le 10 octobre. J'étais présente.

Ce qui compte, c'est qu'après avoir décrété l'état de catastrophe naturelle trois jours après le désastre, nous pouvons dire que l'État a réagi avec la rapidité que nécessitait la situation, avec 28 communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Cette rapidité, c'est du jamais vu après une catastrophe. Des mesures d'accompagnement sont elles aussi mises en œuvre.

Ainsi, l'État, la Région aussi avec pour sa part 8 millions d'euros déjà versés aux Communes, et le Département dont vous venez de porter la contribution à 15 ou 20 M€, se mobilisent et organisent leur soutien aux collectivités et aux sinistrés. C'est cette réalité qu'il faut retenir. C'est elle qui fait honneur à notre nation et à notre République. La fraternité, ce beau mot trop souvent oublié, troisième terme de la devise républicaine, s'exprime dans ces douloureux moments avec beaucoup de force.

M. le Président, vous nous invitez aujourd'hui à débattre des orientations budgétaires pour 2016, et vous les replacez dans le cadre national. Je reviens également sur ce cadre. Les indicateurs lancent quelques signaux positifs. Sans crier victoire, loin de là, nous pouvons voir les premiers signes d'une amélioration de la situation économique. Sur ce point, j'aimerais que nous laissions les propos excessifs à la porte de notre assemblée. Je pense qu'ils désabusent nos concitoyens. Lorsqu'on lit dans le document qui nous est soumis les termes «catastrophique, calamiteux, exceptionnellement dégradé », je ne pense pas que cela aide à comprendre.

M. Le Président.- Je pense qu'on est en-deçà de la réalité...

Mme GOURDON.- Je pense que cela apporte de l'eau au moulin du déclinisme. Voyons la situation avec réalisme et lucidité. Le chômage est bien entendu encore bien trop élevé, mais il a reculé de 0,7 % en septembre, soit la plus forte baisse depuis la fin de 2007. Le sort des jeunes s'améliore, puisque ce sont eux qui profitent le plus du mouvement depuis quatre mois.

Juste un rappel pour vous montrer que cette question du chômage était importante du temps du précédent Gouvernement. Le Figaro titrait en 2011 : « *Le nombre de chômeurs a augmenté de 5,6 % en 2011* ». De 2008 à 2012 nous étions passés de 3 millions de chômeurs à 4,2 millions. Un autre journal titrait : « *C'est l'échec du mandat de SARKOZY* ». Je veux juste dire que la question du chômage est la plus difficile à régler. J'ai bien pris note, M. le Président, de votre tweet sur le sujet et j'espère bien que vous aurez à féliciter François HOLLANDE pour la baisse du chômage en 2017. Cela voudra simplement dire que c'est une bonne nouvelle pour la France.

Autre petite bonne nouvelle : l'attractivité du pays progresse. Le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale fait remonter la France de la 38^{ème} à la 27^{ème} place en deux ans. Il faut s'en contenter.

M. Le Président.- C'est bien socialiste ce que vous dites. Si vous vous contentez de la 27^{ème} place pour la 5^{ème} nation du monde, ce n'est pas notre idée.

Mme GOURDON.- C'est une avancée ...

M. VINCIGUERRA.- Nous ne sommes pas intervenus pendant le discours du Président et je demande à mes collègues, quels qu'ils soient, d'avoir la courtoisie de nous laisser nous exprimer, s'il vous plaît !

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA, vous n'avez rien à demander, et je ne vous ai pas donné la parole. Mme GOURDON a la parole, et elle seule.

Mme GOURDON.- Merci.

Pour 2016, la Commission européenne et l'INSEE tablent sur une croissance de 1,7 %. Le Fonds monétaire international mise, quant à lui, sur 1,5 %. Ce n'est pas encore merveilleux, mais c'est sans doute l'amorce d'une amélioration nette pour l'économie. Le déficit de l'État s'est réduit en un an de 4,4 milliards d'euros grâce à une baisse des dépenses de 3,6 milliards d'euros.

Concernant la dette de l'État, je rappelle pour mémoire un titre du Figaro de juin 2011 : « La dette de la France atteint un nouveau record ». Elle était passée de 921 milliards en 2008 à 1 386 milliards en 2012, soit 465 milliards en 5 ans. C'est le Gouvernement actuel qui multiplie les efforts pour réduire ce lourd héritage. Réalisme et lucidité, mais aussi peut-être propos mesurés.

Vous dénoncez ensuite la réduction des dotations de l'État. Je vous avais fait remarquer lors de la dernière session que le candidat SARKOZY avait annoncé en 2012 dans

son programme pour les présidentielles, une baisse des dotations aux collectivités de 10 milliards d'euros aussi. J'ai à nouveau vérifié ce montant dans la presse de l'époque et notamment *Le Point* qui en décembre 2011 titrait sur l'intention du candidat à la présidentielle de baisser de 10 milliards d'euros les dotations aux collectivités. C'était donc la même intention. Concernant le fonds de péréquation, je rappelle aussi qu'il avait été mis en place pour la première fois en 2011 par l'ancien Gouvernement également.

Ceci étant dit, il n'est pas facile ensuite d'équilibrer les budgets. Lors de la commission des finances, nous avons appris que la baisse de la dotation globale de fonctionnement 2015 était moins importante que prévu. Elle était estimée à près de 26 M€. Pouvez-vous nous communiquer le nouveau montant ?

Pour compenser ces baisses et pour compenser l'augmentation des dépenses de RSA que vous avez signalées et qui sont importantes, l'État a laissé la possibilité aux départements d'augmenter le taux des droits de mutation. Vous l'avez porté au taux plafond, passant ainsi de 3,8 % à 4,5 %. Le président de la commission des finances nous a annoncé que la recette de droits de mutation prévue au budget primitif 2015 serait réalisée, soit 365 M€. Nous avons encaissé 295 M€ en 2014. Le gain d'une année sur l'autre devrait donc être de près de 70 M€. Vous me le confirmerez ou non. Nous pouvons nous en réjouir, c'est important pour l'équilibre.

Enfin, le projet de loi de finances pour 2016 accorde aussi la récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien sur les bâtiments publics. Rappelons que l'an passé, le taux de récupération du FCTVA avait, lui aussi, été augmenté. Il faut donc tenir compte de toutes ces compensations. Tout n'est pas noir, c'est le sens de mon discours.

Vous exprimez ensuite vos inquiétudes et incertitudes concernant les transferts de compétences liés autant à la création de la Métropole niçoise qu'à la loi NOTRe. Concernant les transferts liés à la loi NOTRe, ils devront être opérationnels au 1^{er} janvier 2017. L'année 2016 sera donc l'année de transition pour préparer ces transferts avec toutes les évaluations que cela suppose. Cela concernera un bon nombre de domaines qui passeront du Département à la Région : économie, transports interurbains routier et ferroviaire. Le Département aura à en discuter avec la nouvelle Région.

Pour ce qui concerne les transferts vers la Métropole, cela est sûrement en cours de discussion entre le président du Département et celui de la Métropole. Certains transferts sont déjà effectifs, comme les routes. D'autres sont prévus par la loi. Mais ils seront à l'initiative de la Métropole. C'est le cas notamment pour les collèges. C'est une des compétences que peut prendre la Métropole. *In fine*, la Métropole pourrait exercer, si elle le souhaite, la plupart des compétences du Département et des communes comme le précise l'article du code général des collectivités territoriales. Mais vous avez vous-même soutenu la création de cette Métropole, contrairement à nous qui nous y sommes opposés avec force, sachant qu'elle pouvait prendre à sa guise toutes les compétences des communes et du Département. Pouvez-vous nous donner des indications en ce qui concerne l'avancée de vos discussions avec la

Métropole ? Le transfert des collèges se fera-t-il comme le laisse envisager le décret de décembre 2014 ? Quand et comment ? Il serait important d'avoir des réponses sur ces sujets.

Par ailleurs, vous évoquez la disparition de la clause de compétence générale pour les départements. Je vous rappelle cependant que notre capacité d'intervention dans les domaines du sport et de la culture est intacte. Il faut le souligner. La loi prévoit désormais que « Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités ».

Revenons donc aux documents qui nous sont présentés. De vos orientations budgétaires, je retiendrai la poursuite des économies de fonctionnement et votre volonté de désendettement. Nous sommes évidemment d'accord pour que les dépenses de fonctionnement soient maîtrisées comme elles doivent l'être dans toutes les collectivités. Par contre, concernant le personnel du Département, vous avez unilatéralement décidé de revenir à l'application *stricto sensu* de la loi alors que le personnel avait obtenu au fil des années des avantages supplémentaires accordés par vos prédécesseurs. Un accord aurait pu et aurait dû être négocié et trouvé dans le cadre d'un véritable dialogue social. Cette négociation n'a pas eu lieu et nous le déplorons. Mon collègue Jean-Raymond VINCIGUERRA y reviendra lors du rapport sur les ressources humaines.

De plus, vous nous dites que la phase de désendettement débute. Il sera de l'ordre de 10 M€. Cet effort est très méritoire sur le plan budgétaire car même si la chute du montant des emprunts est bien réelle depuis 2010, l'encours de dette a peu évolué depuis cette date. Le stock de dette reste en effet très conséquent. Selon la Direction générale des collectivités locales, il était en 2010 de quasiment 1 milliard d'euros. C'était une année record. Il était ensuite de 902 M€ en 2014. Vous prévoyez ce même montant au budget 2015. La charge de la dette par habitant s'élève à 834 € dans les Alpes-Maritimes pour une moyenne de 489 € par habitant dans les départements millionnaires. Les conséquences de ce début de désendettement devraient être positives sur le plan budgétaire. La charge de la dette n'est pas neutre. Elle pèse en effet sur notre capacité d'autofinancement. Notre capacité d'autofinancement nette ne s'élève qu'à 38 € par habitant pour une moyenne de 53 € pour les départements similaires. Au final, ce sont certainement les investissements de notre Département qui en souffrent. Vous maintenez le chiffre de 210 M€ d'investissement pour 2015. Espérons que nous y parviendrons. Nous le verrons dans le compte administratif. Les données de la Direction générale des collectivités locales sont éclairantes : nos dépenses d'investissement directes se sont élevées à 59 € par habitant pour une moyenne de 96 € pour les autres départements de notre strate. Voilà des chiffres significatifs. Commencer à se désendetter est évidemment une priorité.

J'essaie de faire preuve de réalisme, de lucidité et de modération. Il me semble que nous pouvons construire des solutions pour l'avenir de notre pays, au plan local et au plan national, avec beaucoup de bonne volonté, pour améliorer les conditions de vie de nos concitoyens sans forcément exacerber les polémiques, et en étant guidés par l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci Mme GOURDON. M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- M. le Président, chers collègues.

Les orientations budgétaires que vous nous proposez pour 2016 sont, dites-vous, porteuses d'un budget courageux et volontariste. A la lecture des quatre grands axes qui fondent ce futur budget et de plusieurs rapports présentés au cours de cette session nous avons, à l'inverse, le sentiment que le budget à venir sera, hormis l'effort de solidarité à l'égard des sinistrés des inondations auquel nous souscrivons, plus conservateur, plus frileux et plus timoré que ceux des dernières années.

Comment, d'ailleurs, pourrait-il en être autrement, à partir du moment où vous persévérez avec une constance qui, il est vrai, ne se dément pas, à donner la priorité à la réduction de la dépense publique dans le droit fil de la politique gouvernementale actuelle ?

Un Gouvernement à qui vous reprochez seulement de ne pas faire plus en matière d'austérité, et ceci alors que ses politiques nous enfoncent dans la récession et le chômage et n'ouvrent aucune perspective d'amélioration de la situation du pays, particulièrement pour ceux qui en souffrent le plus.

Ce n'est pas la moindre de vos contradictions que de déplorer d'un côté, à juste titre, le désengagement sans précédent de l'État en regrettant simplement qu'il ne soit pas davantage étalé dans le temps pour, de l'autre côté, appliquer le même principe arbitraire de réduction mécanique des crédits aux partenaires sociaux du Département dont vous annoncez qu'ils devront supporter une réduction de 10 % en trois ans des dotations dont ils bénéficient au titre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

S'agissant du premier axe de vos orientations qui porte sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, comment parler de maîtrise de ces dépenses lorsque la part des dépenses contraintes, celles qui découlent des charges transférées par l'État mais toujours incomplètement compensées, ne cesse d'augmenter ?

Si l'on tient compte des seules allocations individuelles de solidarité, leur part dans le total des dépenses de notre collectivité est passée de 22,9 % en 2006 à plus de 26 % en 2011, soit une augmentation de plus de 3 points au cours des cinq ans pendant lesquels votre majorité dirigeait le pays pour atteindre, il est vrai, 28,5 % en 2014. Et ceci sans compter la charge de travail et donc les dépenses croissantes qui en résultent pour les services départementaux.

En réalité, se fixer pour objectif, comme vous le faites, de maîtriser globalement les dépenses de fonctionnement alors que les charges contraintes augmentent fortement, conduit naturellement à diminuer dans des proportions importantes les dépenses de fonctionnement des autres services avec trois conséquences.

La première de celles-ci est la diminution de nos possibilités d'intervention dans tous les domaines qui relèvent de nos compétences : routes, collèges, solidarités humaine et territoriale. Elle se manifeste d'ailleurs dans la décision modificative par des réductions de crédits qui affectent le développement des infrastructures et l'éducation. Elle est pointée du doigt par le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Provence Alpes Côte d'Azur consacré au maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie qui relève que, de 2009 à 2013, les dépenses brutes de l'APA ont décliné en valeur de 3,8 % et que les montants moyens mensuels d'APA ont diminué de près de 11 % pour l'aide à domicile et de plus de 11 % pour la dépendance en établissement, avec les conséquences qui en résultent pour ces établissements.

La deuxième conséquence est un affaiblissement de la collectivité départementale alors que nous devrions nous attacher à conforter son rôle dans un contexte où l'objectif de faire disparaître le Département de l'organisation de notre République et avec lui les communes, est loin d'être abandonné. Même si, pour le moment, le Conseil départemental est relativement épargné par la loi NOTRe, cette situation devrait nous inciter à nous préoccuper sans retard de la façon dont nos compétences seront exercées à l'avenir avant que les autres collectivités concernées par cette loi, la Métropole et la Région, ne tranchent à notre place et que nous n'ayons plus à assumer ce que les autres ne veulent pas.

La troisième conséquence est le choix que nous condamnons sans réserve d'augmenter arbitrairement le temps de travail de notre personnel pour tenter d'atténuer les effets de ces diminutions de moyens et le non-remplacement de deux agents sur trois qui prennent leur retraite. Cela revient à utiliser ce personnel comme variable d'ajustement des politiques d'austérité alors qu'il constitue le moyen d'action irremplaçable de notre collectivité et sa plus grande richesse, et alors que vous-même, comme d'ailleurs l'ensemble des élus de cette assemblée, vous plaisez à souligner la compétence, l'engagement et l'efficacité de tous nos agents. C'est un choix contre productif que vous faites car il ne peut qu'altérer la motivation de notre personnel et sa confiance à l'égard des responsables de notre institution.

S'agissant du deuxième axe de vos orientations qui concerne la stabilité fiscale, qualifiée d'axe volontariste de la stratégie départementale, ce choix conduit en fait à limiter les ressources de notre collectivité déjà très affectées par la diminution de la dotation globale de fonctionnement et par les divers systèmes de péréquation qui nous sont imposés. Il accompagne, de fait, votre politique d'austérité. Même si sa portée est à relativiser dans la mesure où le degré d'autonomie de décision du Département ne concerne aujourd'hui guère plus de 18 % de ses recettes fiscales. Elle est aussi à relativiser en raison de l'évolution permanente des bases d'imposition qui font que, bon an mal an, le produit des taxes foncières sur les propriétés bâties augmente de 2 à 3 %.

En observant encore que votre dogme de la stabilité fiscale n'a pas été appliqué aux droits de mutation à titre onéreux, et nous avons été d'accord, ce qui nous permet d'espérer en 2015 une recette record de 350 à 360 M€, avant amputation, il est vrai, d'une vingtaine de millions au titre de la péréquation nationale. C'est une volonté de la stabilité dont nous regrettons, à l'inverse, qu'elle ne soit pas appliquée pour les tarifs des classes transplantées

alors qu'il s'agit d'une action départementale du plus grand intérêt qui permet à des enfants de condition modeste de découvrir des lieux auxquels ils n'ont, normalement, pas facilement accès.

Ceci étant dit, nous ne faisons pas partie de ceux qui agitent en permanence l'épouvantail du trop d'impôts pour faire oublier par exemple que la TVA, qui elle ne cesse d'augmenter, est à la fois le plus injuste de tous les impôts mais aussi celui qui produit, loin devant la fiscalité directe, la recette la plus importante pour le pays, ou pour faire oublier que la question essentielle est celle de la façon dont sont utilisées les ressources provenant des impôts.

On ne peut à la fois, applaudir des deux mains la suppression de la taxe professionnelle ou la distribution de dizaines de milliards d'euros à des entreprises dont les actionnaires se partagent des sommes encore plus élevées tout en supprimant des milliers d'emplois et s'étonner de la forte diminution des dotations à des collectivités qui, comme le Département, jouent un rôle essentiel en matière de services à la population, d'investissement public et d'emploi. Nous ne souscrivons pas aux discours démagogiques qui laissent croire qu'il serait possible d'avoir de meilleurs services publics, plus de solidarité avec toujours moins d'impôts.

Dans cet esprit, selon nous, et nous vous le disons publiquement, en même temps que nous insistons sur la demande faite à l'État d'un moratoire sur la baisse de la dotation globale de fonctionnement, il ne serait pas déplacé d'envisager cette année, au titre de la solidarité départementale, une progression du taux de la taxe sur le foncier bâti dont le produit servirait à couvrir une partie des 20 M€ que nous avons décidé de consacrer à la réparation des dégâts causés par les intempéries du 3 octobre dernier. Une telle décision de bon sens permettrait de moins amputer les autres investissements départementaux, tout en faisant jouer à plein la solidarité à l'égard des collectivités, des personnes et des entreprises touchées par les intempéries.

Votre troisième axe prioritaire est celui que vous nommez pudiquement une stratégie d'investissement maîtrisée. Maîtrisé est un mot faible. C'est plutôt de chute brutale qu'il faudrait parler. Il suffit pour s'en convaincre de se reporter aux comptes administratifs de ces derniers exercices. L'examen du dernier en date montrait, s'agissant des investissements réels hors dette, qu'ils ont baissé de 72 M€ soit 32 % entre 2012 et 2014 avec, qui plus est, un taux d'exécution des dépenses qui n'a cessé de se dégrader ces dernières années pour atteindre 73 % en 2014. Malgré les trésors d'invectivité sémantique qui vont du recalibrage au redimensionnement et au rebasage, la réalité des chiffres s'impose, qu'il s'agisse des investissements routiers ou des collèges, deux de nos principales responsabilités. Cette asphyxie de l'investissement départemental qui, nous en sommes conscients, résulte pour l'essentiel de la réduction des dotations d'État ou de l'insuffisante compensation des transferts, n'est pas sans conséquence pour l'activité économique et l'emploi. C'est d'ailleurs ce que dénoncent toutes les associations d'élus, de quelque bord que ce soit, à propos de l'impact de l'austérité sur les capacités de financement et d'investissement des collectivités, à commencer par les présidents de l'Association des maires de France et de l'Association des départements

de France qui précisait dernièrement qu'à l'horizon 2017, l'investissement des collectivités aurait chuté de 30 %. Nous y sommes. C'est à rapprocher du chiffre que j'ai indiqué précédemment. Les alertes répétées de la Fédération départementale du BTP en la matière devraient, nous semble-t-il, nous amener à réfléchir.

Voilà qui m'amène logiquement à conclure avec le quatrième de vos axes prioritaires qui illustre le conservatisme frileux que j'évoquais au début de mon propos. C'est cet entêtement à refuser le recours à l'emprunt raisonnable dans un contexte financier pourtant très favorable en ce moment. Ce choix n'a fait qu'accentuer l'effondrement de l'investissement plutôt que de le préserver, alors qu'il constitue le premier levier de croissance synonyme de création de richesses, d'emploi, mais aussi par voie de conséquence, d'amélioration d'une part de nos ressources fiscales. Il est, de ce point de vue, productif.

Pire, ne vous satisfaisant pas du statu quo en la matière, vous en rajoutez une couche en diminuant de 15 millions d'euros le recours à l'emprunt – c'est ce qui nous a été dit en commission des finances, mais vous nous avez dit 10 M€ il y a un instant – dans la décision modificative que vous nous soumettez. Et ce, alors qu'il nous faudra assumer les engagements pris à l'égard des communes, des entreprises et des particuliers victimes des intempéries du 3 octobre et développer en même temps, comme vous l'avez précisé, nos efforts en matière de prévention des risques et de protection contre les inondations.

Persister dans cette erreur – nous ne voulons pas apparaître comme des dépensiers, il s'agit de dépenses raisonnées – revient à aggraver la politique du Gouvernement actuel par des choix départementaux qui, eux non plus, n'offrent pas beaucoup de perspectives de sortie du marasme économique et social que vous déplorez en préambule. Ce n'est pas ainsi que nous concevons le rôle d'un Département au service de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je ne vous dis pas merci pour ce moment, M. TUJAGUE, puisqu'il y a beaucoup de contre-vérités dans ce que vous venez de dire. Vous étiez au moins plus à l'aise que Mme GOURDON qui était manifestement en service commandé pour justifier l'injustifiable. Il est vrai que défendre le bilan du Gouvernement relève quand même de l'exploit. M. TUJAGUE s'en est soustrait. Mais ce sont vos problèmes de majorité interne.

Je veux simplement vous faire part de quelques réflexions très brèves. Nos positions sont inconciliables. M. TUJAGUE, vous réclamez une augmentation d'impôts. Nous la refusons. Vous voulez une augmentation de la taxe foncière et vous n'avez donc toujours pas compris que l'impôt tue l'impôt. Si nous en sommes aujourd'hui à cette situation, c'est sans doute parce qu'il y a ce ras-le-bol fiscal, cette révolte fiscale des Français qui travaillent et qui ne supportent plus cette hausse incessante, ce fardeau, ce poids fiscal qu'ils subissent.

L'un et l'autre, vous avez refusé l'augmentation de l'effort modeste que nous demandons aux agents de notre collectivité. Vous avez refusé cette augmentation du temps de travail. Là aussi, nos positions sont irréconciliables. Nous considérons que la fonction

publique ne doit pas être ce secteur hors du temps, complètement étranger au fonctionnement de notre société. Elle doit évoluer, se réformer. On ne peut pas rester sur les erreurs du passé ni faire comme si rien ne bougeait, comme si le monde n'évoluait pas, comme s'il n'y avait pas 6 millions de chômeurs, comme s'il n'y avait pas ce poids de la dette, des déficits, de la fiscalité. Vous faites comme si rien ne bougeait, avec une position plutôt conforme au conservatisme des grandes centrales syndicales qui, là aussi, vivent sur des raisonnements du passé et qui ont bloqué toute évolution et toute modernisation de notre société et de notre économie. Nous en payons un prix terrible aujourd'hui en termes de chômage.

Mme GOURDON, vous avez posé des questions concrètes. Sur la dotation globale de fonctionnement, la baisse pour 2015 est de 25,9 M€. Nous n'avons pas encore la notification pour 2016, ce qui est normal puisque la loi de finances n'a pas encore été définitivement votée au plan national. Dans les projections triennales, il a été indiqué que la baisse serait égale en 2016 à celle de 2015. Nous pouvons donc prévoir une diminution équivalente.

En ce qui concerne les droits de mutation, nous avons en effet un signe plutôt positif. Depuis le début de l'été, nous assistons à un frémissement du marché de l'immobilier sur l'ancien et malheureusement pas sur le neuf. Je le précise en termes d'investissement et de création pour le secteur du logement, puisque les dégâts de Mme DUFLOT continuent hélas de porter leurs tristes fruits vénéneux. Néanmoins, nous avons enregistré une hausse des droits de mutation qui devrait nous permettre de tenir le cap que nous avons fixé au budget primitif et que nous confirmons aujourd'hui sur les recettes de droits de mutation.

Vous évoquez, M. TUJAGUE, l'investissement. Bien entendu, et je le déplore tout autant que vous, nous ne pouvons dépenser que ce que nous avons. Comme je l'ai dit précédemment, gouverner n'est pas selon moi dépenser. On peut gouverner en augmentant l'impôt. C'est votre proposition et je la récuse. On peut gouverner en augmentant la dette de façon indéfinie. Nous avons beaucoup investi et c'est tant mieux, durant les années 2000 sur des programmes pluriannuels d'investissements et d'équipements concernant les routes, le plan sécurité et les collèges. Nous ne pouvions pas poursuivre indéfiniment à un tel rythme qui nous faisait investir deux fois plus que la moyenne des départements. Nous sommes donc revenus à un niveau d'investissement qui se situe dans la moyenne. Néanmoins, j'aimerais évidemment disposer des 100 M€ que l'État nous a pris pour les consacrer à l'investissement. Battez-vous sur ce sujet. Si nous avions chaque année ces 100 M€, nous serions dans une très bonne position compte tenu des efforts que nous avons consentis. Nous aurions une marge d'investissement de 100 M€. Si nous n'avions pas fait les efforts que vous nous refusez M. TUJAGUE – la baisse des effectifs, la lutte contre la fraude sociale, la réforme du temps de travail –, nous ne pourrions plus rien investir. Je ne me satisfais pas de la diminution de l'investissement et j'aimerais que nous investissions davantage, c'est mon objectif, mais dites-moi si vous avez une autre solution, alors que l'État nous fait porter un effort supplémentaire de 100 M€ et alors que nous ne voulons pas augmenter les impôts ni la dette, que nous entendons au contraire diminuer. Il est toujours possible d'accumuler de la dette mais c'est une traite tirée sur l'avenir. C'est une lâcheté par rapport aux générations à venir. Aujourd'hui, nous avons une annuité de la dette de l'ordre de 96 M€. Si nous allons plus loin, cela pèsera

aussi sur nos marges annuelles et je considère qu'il faut au contraire soulager un peu cette pression. C'est un choix et l'équation est, à partir de là, compliquée. La seule réponse qui nous permette de continuer d'investir est de diminuer nos dépenses de fonctionnement. C'est ce que nous faisons. Nous avons peut-être le même objectif mais nous n'avons pas le même chemin pour y parvenir. J'ai la faiblesse de croire que notre chemin est le bon mais également que c'est le seul, puisque les autres ont tous échoué.

Mme GOURDON, vous m'avez posé des questions très concrètes sur le transfert de compétences. Il est prévu à partir du 1^{er} janvier 2017, avec des transferts au profit de la Région et des transferts au profit de la Métropole, notamment sur des compétences économiques. Sur les transferts avec la Métropole, nous sommes en discussion avancée avec elle et nous devrions pouvoir vous proposer un protocole d'accord pour la séance budgétaire de décembre. Nos échanges avec la Métropole s'inscrivent, en tous cas, dans ce cadre. Ils sont sereins et constructifs. La loi NOTRe a prévu que huit compétences pourraient être transférées dont un minimum de trois. Nous discutons sur ces bases et dans ce cadre. Les collègues ne seront pas transférés. Si nous n'avons pas d'accord sur les trois compétences, huit peuvent être transférés, mais non les collègues. Ils ne seront donc pas transférés. Quoi qu'il arrive, c'est définitif. Nous discutons avec Christian ESTROSI sur cette question et nous sommes sur des bases qui vont nous permettre d'aboutir à un accord.

Nous évoquerons également tout à l'heure, M. TUJAGUE, le prix des séjours en classe dans nos écoles de neige et dans notre école de la mer.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Mme SIEGEL.

Mme SIEGEL.- Dans votre discours M. TUJAGUE, vous avez évoqué les écoles départementales et l'augmentation des tarifs. Dans un contexte où il est nécessaire de réaliser des économies partout, il ne faut pas croire que nous faisons cette proposition sans avoir bien réfléchi et étudié l'ensemble de ce qui se pratique sur le département. Nous sommes tous convaincus que les écoles départementales de neige et d'altitude et l'école de la mer sont de très belles structures. Pour les écoles départementales de neige et d'altitude, la participation des familles est de 10,70 € par jour et par enfant. Elle est de 11,20 € pour l'école départementale de la mer par jour et par enfant. Ces tarifs comprennent le transport, l'hébergement, les frais de matériels, etc. Sur d'autres structures, hors transports, les tarifs varient entre 38 € et 43,25 €. Nous sommes donc bien en-deçà de ce qui se pratique.

Quant à votre inquiétude concernant les familles qui sont le plus en difficulté, sachez que le Département, en plus de proposer des tarifs très compétitifs, prend en charge une partie de ces tarifs pour ces familles via des bourses qui sont attribuées.

Nous faisons cette proposition parce qu'il est nécessaire de faire des efforts partout mais ces efforts sont raisonnés. Ils permettront quand même à une grande majorité des enfants du département de continuer de découvrir notre environnement local.

M. Le Président.- Très bien. Nous poursuivrons ce débat au moment de l'examen de la délibération.

1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2016

M. Le Président.- Il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires. Puisqu'il n'y a pas de demande de parole, je demande à Me BECK de nous présenter brièvement la décision modificative n° 1.

L'assemblée départementale prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2016.

2. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2015

Me BECK.- Le projet de décision modificative n° 1 pour 2015 s'élève en dépenses et en recettes réelles à 22,67 M€. Il comprend la reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé pour 19,61 M€. Elle se caractérise par plusieurs éléments dont tout d'abord la baisse des emprunts de 15 M€ afin de désendetter le Département dès 2015. Nous avons aussi la forte hausse du RSA de 14,4 M€ dont les deux tiers sont financés par des économies internes et des mouvements entre politiques. Les dépenses de fonctionnement inscrites en décision modificative sont ainsi limitées à 5 M€.

Le total des dépenses de fonctionnement au budget primitif dans la décision modificative 2015 s'élève à 940 M€, soit le même niveau qu'en 2014. La priorité à l'investissement est maintenue, puisque le niveau de dépenses d'investissement reste inchangé par rapport au budget primitif 2015 à 210,6 M€.

La rationalisation des dépenses de fonctionnement est basée, comme les années précédentes, sur la compression des dépenses relatives aux moyens généraux, l'amélioration du pilotage de la masse salariale et le recentrage des politiques sociales autour des actions les plus fortes. Les dépenses de fonctionnement de la mission fonctionnement de l'administration sont ainsi en baisse de 1,19 M€ par rapport au budget primitif. Les principaux mouvements en fonctionnement par mission sont donc les suivants : mission action sociale : + 8,5 M€ ; mission développement des infrastructures : - 500 000 € ; mission aménagement et développement du territoire : + 2,9 M€, sachant que cela sera modifié par la note au rapporteur que j'évoquerai *in fine* (cette hausse provient de l'inscription en crédits d'aides aux victimes des intempéries du 3 octobre dernier au profit des particuliers, des agriculteurs et des entreprises) ; mission actions éducatives, sportives et culturelles : - 4,9 M€, le total des crédits prévus sur cette mission restant toutefois supérieur de 1,5 M€ à 2014 avec 51,3 M€ inscrits en 2015 contre 50,8 M€ réalisés en 2014. La dotation à la Métropole est augmentée de 185 000 € afin de tenir compte des derniers ajustements de la dotation globale de fonctionnement qui n'était pas connue au moment du vote du budget primitif 2015.

En investissement, le montant global est maintenu à 210,6 M€. 5 M€ sont inscrits sur la politique solidarité du territoire, au titre de l'aide aux communes victimes des intempéries,

ainsi qu'un abondement de 1,9 M€ pour la mission actions éducatives, sportives et culturelles. Ces deux hausses sont compensées intégralement par des ajustements du programme dans les domaines de l'action sociale, du fonctionnement de l'administration, du développement des infrastructures et de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, une inscription de 160 000 € de remboursement en capital des emprunts est inscrite pour tenir compte d'une échéance infra-annuelle d'un contrat à taux fixe. Au niveau des inscriptions comptables équilibrées en dépenses et en recettes, des études de suivi de travaux sont intégrées en encours et des cessions de biens sont enregistrées. Enfin, au niveau des évolutions des autorisations de programme ou d'engagement, celles-ci sont augmentées de 21 M€.

Une note au rapporteur est présentée dans sa nouvelle version :

Suite aux intempéries qui ont gravement touché notre département dans la nuit du 3 au 4 octobre, nous avons voté une aide d'urgence pour les communes sinistrées à hauteur de 5 M€ lors de la séance du 8 octobre 2015. Les dernières estimations des dégâts causés aux communes avancement un montant de 150 M€. En conséquence, il est proposé dès à présent de créer une autorisation de programme relative aux intempéries du 3 octobre 2015 sur la politique de solidarité territoriale, de l'abonder de 10 M€ et d'affecter ces 10 M€. Cette autorisation de programme sera donc de 15 M€ et viendra compléter l'aide d'urgence, portant notre aide totale – communes, entreprises et sinistrés – à 20 M€ afin de permettre aux communes sinistrées d'engager les travaux de réparation.

Voilà donc la décision modificative complétée par cette note au rapporteur qu'il vous est proposé d'adopter.

Le rapport n° 2, mis aux voix, est approuvé à la majorité. Opposition du groupe socialiste et écologiste et du groupe Front de gauche de Mmes GOURDON, TOMASINI et de MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

3. BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2015

Me BECK.- Pour le budget annexe des ports en gestion concédée, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé 2014 en dépenses d'investissement pour 267 208,12 €, ainsi qu'un mandat de couverture pour annulation du titre de recettes de 27 000 €. L'excédent de fonctionnement cumulé 2014 est affecté en partie à la couverture du déficit d'investissement en recettes d'investissement pour le même montant, soit 267 208,12 €. Un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 27 000 € vient couvrir l'annulation de titres. Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé 2014 de 315 779,48 € est affecté en recettes de fonctionnement. La subvention d'équilibre du budget principal est diminuée de 105 025 €. Les dépenses de fonctionnement sont augmentées de 183 754,48 € en reversement d'excédents au budget principal et de 27 000 € en virement à la section d'investissement. Au final, la section de fonctionnement s'établit à 210 754,48 €.

En ce qui concerne le budget annexe du port de Nice, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé 2014 en dépenses d'investissement pour 250 247,44 € et 274 473 € d'opérations d'ordre patrimonial réalisées à la demande du payeur départemental. L'excédent de fonctionnement cumulé 2014 est affecté en partie à la couverture du déficit d'investissement en recettes d'investissement pour ce même montant, soit 250 247,44 €. Le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé 2014 de 13 292,98 € est affecté en recettes de fonctionnement. La subvention d'équilibre du budget principal est diminuée de 12 752,98 € et 540 € sont virés à la section d'investissement en opérations d'ordre, à la demande du payeur départemental.

Pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé 2014 en dépenses d'investissement pour 48 496,25 € et présente 164 951 € d'inscriptions comptables, à la demande du payeur départemental, équilibrées en dépenses et en recettes. Les recettes d'investissement sont également augmentées de 48 496,25 €, correspondant à l'affectation du résultat. La section de fonctionnement s'établit à 132 718,25 € correspondant à la reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé 2014 affecté en recettes de fonctionnement et à des dépenses exceptionnelles pour le même montant.

Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé 2014 pour 1 481 € et 90 € d'immobilisations corporelles liées à des écritures comptables à la demande du payeur départemental, soit une hausse totale des dépenses de la section d'investissement de 1 571 €. Les recettes de la section d'investissement sont augmentées d'un montant équivalent, soit 1 571 €. La section de fonctionnement est arrêtée en dépenses et en recettes à 33 090 €. Les dépenses prennent en compte les charges à caractère général pour 32 900 €, des écritures comptables à la demande du payeur départemental pour 90 €, et 100 € de charges exceptionnelles. Les recettes sont augmentées de 65 000 € en prestations de services et de 500 € de produits exceptionnels. La subvention d'exploitation du budget principal est diminuée de 32 410 €.

Pour le budget annexe du parking SILO, la section d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à 65 787,65 €. Les dépenses d'investissement, pour un montant de 65 787,65 €, sont prévues pour les immobilisations corporelles. L'excédent cumulé 2014 de la section d'investissement est repris en recettes d'investissement pour 65 787,65 €. La section de fonctionnement s'élève à 201 950,45 € en dépenses et en recettes. En dépenses, une inscription de 200 950,45 € est prévue en charges exceptionnelles et 1 000 € sont prévus en charges du personnel. Les recettes de fonctionnement sont constituées de l'excédent de fonctionnement cumulé 2014 de 212 650,45 € et diminuées de 10 700 € au titre de la subvention d'équilibre du budget principal.

Enfin, pour le budget annexe du cinéma Mercury, la section d'investissement s'établit en dépenses et en recettes à 126 193,73 €. Les dépenses d'investissement sont prévues pour des immobilisations corporelles. Les recettes sont constituées de l'excédent cumulé d'investissement 2014 de 126 193,73 €. La section de fonctionnement s'élève à 77 084,57 €

en dépenses et en recettes. Les dépenses de fonctionnement sont liées à la reprise du déficit de fonctionnement cumulé de 67 086,57 €, aux charges de personnel pour 9 500 €, et à des charges exceptionnelles pour 498 €. Les recettes, d'un montant équivalent, sont abondées par la subvention d'exploitation du budget principal.

Il vous est donc proposé d'adopter ces projets de décision modificative n° 1 sur ces six budgets annexes 2015.

M. Le Président.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du parking SILO, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

5. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Mme GIUDICELLI.- Nous devons aborder quatre points.

Le premier concerne le service civique, avec 140 jeunes volontaires accueillis depuis le premier agrément qui date de 2011, indemnisés à hauteur de 467 € par l'agence du service civique et 106 € par le Département.

Le deuxième point porte sur les logements de fonction. Nous avons 51 logements de fonction, occupés pour 39 d'entre eux par nécessité absolue de service et pour les 12 restants par utilité de service.

En ce qui concerne le temps de travail des agents départementaux, l'évolution des besoins des services nécessite la création, l'adaptation et la suppression de certains emplois. Au 30 septembre, nous comptons 4 127 agents. Je rappelle que le coût des agents du Conseil départemental est tout de même de 170 M€ par an. Pour adapter les emplois, il est proposé de procéder à des redéploiements d'emplois existants pour faire face à de nouveaux besoins. Sont également proposées la création et la suppression d'emplois pour faire suite aux avis des

comités techniques relatifs aux restructurations de la DLGP et de la DCP. Enfin, il est proposé la transformation d'emplois suite à la réussite d'examens professionnels par des agents de la collectivité.

La révision du protocole général sur le temps de travail permettra le gain en 2016 de l'équivalent de plus d'une centaine d'emplois, dont 42 par le seul retour aux 35 heures, en compensation de la politique de réduction des effectifs. Cette révision conduit à ajuster le temps de travail en référence à la base légale de travail, c'est-à-dire 1 607 heures annualisées, avec deux jours de congés annuels exceptionnels en moins et la journée de solidarité travaillée. Il faut garantir une meilleure répartition du temps de présence des agents. C'est la limitation de la capacité de générer du crédit ARTT à 7 heures par mois dans la limite de 11 jours par an.

Enfin, il s'agit enfin d'adapter l'ensemble des protocoles particuliers à la lumière de ces nouveaux principes, avec la révision des différents règlements, projets de services et protocoles particuliers.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci de me donner la parole. Je tiens à vous remercier d'avoir rappelé tout à l'heure que c'était Mme GOURDON qui l'avait. Je vous prie, bien entendu, de bien vouloir m'excuser pour l'impulsivité que j'ai retrouvée et qui m'a rappelé la période de mes 20 ans, quand je réagissais...

M. Le Président.- Si je peux vous rendre votre jeunesse, je l'accepte bien volontiers.

M. VINCIGUERRA.- Finalement, je remercie l'assemblée de cette cure de jouvence !

Je ne surprendrai sans doute personne en disant que nous ne pouvons pas approuver ce chapitre du rapport consacré au réaménagement du temps de travail des agents départementaux. Je pense que tout le monde s'y attendait.

Outre la perte d'avantages acquis, nous voulons surtout insister sur la brutalité de la procédure adoptée pour imposer ces changements. Nous nous demandons si c'est de cette façon que votre parti, les Républicains, envisage de mener les réformes sociales qu'il mettrait en œuvre dans l'éventualité d'un retour au pouvoir. Il y a là de quoi méditer sur l'exemple que nous vivons ici et maintenant. Nous ne pouvons pas nous associer à l'approbation de cette manière de procéder et nous ne pouvons pas approuver davantage une perte d'acquis sans dialogue ni négociation.

Nous voulons vous poser une question : avez-vous envisagé les conséquences de ce genre de décision autoritaire sur la motivation des agents ? Comment peut-on penser que la qualité du service public ne sera pas altérée par de telles conditions de gouvernance ? Les agents ne sont ni des machines ni des automates, chacun dispose d'une faculté de réflexion et d'un libre arbitre. En limitant les RTT à 11 jours, vous interdisez en fait aux agents de

travailler au-delà de 36 heures 30 par semaine. Vous voulez ramener le temps de travail au strict minimum de la loi : attendez-vous à être confronté en réponse à une motivation limitée au strict minimum du règlement. C'est du donnant/donnant, mais non du gagnant/gagnant.

Jusqu'ici, les agents du Département étaient fiers de travailler pour cette collectivité qui les prenait en considération. Espérons qu'ils garderont cette fierté. Le message très clair qu'ils ont reçu, comme tous les travailleurs de France et de Navarre et des Alpes-Maritimes, est celui que vous avez délivré devant la presse locale et nationale. Dans *Nice-Matin*, vous prônez un retour « progressif vers les 39 heures » et soulignez que « le temps où les hommes politiques n'étaient là que pour distribuer des sucres d'orge est terminé. » Je vous signale tout de même que les heures de RTT sont générées par les heures de travail réalisées. Il ne s'agit pas d'un cadeau. C'est un bilan 0 des heures de travail. A partir de là, je pense que quelques réflexions sont à mener sur cette orientation vers un retour aux 39 heures. Pour notre part, nous sommes pour la conservation des 35 heures comme loi et comme référence du temps de travail. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires et des heures de RTT. Le temps de travail moyen des Français est supérieur à celui des Allemands par exemple.

M. le Président, vous êtes parlementaire. Vous réclamez régulièrement et à juste titre l'étude d'impact, c'est-à-dire l'évaluation prévisionnelle de l'impact des projets et propositions de lois qui vous sont soumis sur les politiques publiques. Nous attendons cette évaluation prévisionnelle concernant ce rapport. Je pense qu'elle aurait dû lui être annexée. En dehors de la surenchère des déclarations convenues de la droite et de l'extrême droite sur les fonctionnaires, avez-vous bien mesuré l'impact de vos réformes sur la qualité du service rendu à la population ?

Je remercie mes collègues d'avoir considéré que j'avais la parole.

M. Le Président.- M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de me répéter. Dans mon intervention de début de séance, j'ai donné notre position, donc vous la connaissez. Nous pouvons la répéter, mais cela ne changera probablement pas votre façon de voir, ni la nôtre d'ailleurs en vous écoutant. Je pense, malgré tout, qu'il est dommage que notre collectivité, qui dispose d'un personnel qui est vraiment, vraiment, de qualité, des cadres les plus hauts placés jusqu'aux derniers arrivés dans cette collectivité. Vous comme nous, nous nous plaignons régulièrement à souligner la compétence, la motivation et l'engagement de ces personnels. Or, c'est un mauvais signe qui leur est donné ici pour peu de choses. Je pense, M. le Président, que vous êtes là davantage en tant que député de la Nation qu'en tant que président d'une assemblée départementale. Vous avez en tête, avec votre formation politique, cette attaque permanente contre les 35 heures dont on ne parle que des mauvais côtés, alors que cette mesure s'est accompagnée de beaucoup de créations d'emplois à l'échelle de notre pays. Je pense que c'est cet aspect qui vous conduit à prendre cette mesure. Elle relève plus de la politique nationale que de la bonne gestion d'une collectivité locale comme la nôtre.

M. Le Président.- M. LEROY.

M. LEROY.- Je souhaite juste inviter les élus de cet hémicycle à lire le troisième rapport de la Cour des Comptes. En page 46, la Cour des Comptes met en avant et félicite certaines collectivités qui ont fait exactement ce que va faire le Conseil départemental avec cette délibération.

M. Le Président.- J'ai déjà abordé ce rapport dans le cadre de notre débat sur les orientations budgétaires. Il aura en effet un impact budgétaire, et c'est aussi sa vocation pour l'exercice 2016. J'ai entendu les arguments de M. VINCIGUERRA et ceux de M. TUJAGUE. Le débat sur le temps de travail dépasse sans doute le périmètre de notre hémicycle. Vous l'avez abordé et je ne m'y soustrairai pas. Comme je l'ai souligné, je considère que les 35 heures sont une erreur tragique pour notre pays et encore plus pour les administrations publiques. Elles ont représenté par exemple la suppression instantanée de 9 000 policiers. Elles ont aussi déstabilisé l'hôpital public, tout le monde fait ce constat, avec des difficultés et des déficits qui en ont été les conséquences. Elles ont aussi pesé sur l'organisation de la fonction publique territoriale. Des recrutements et des créations d'emplois ont certes eu lieu mais vous n'évoquez jamais les destructions qui s'y sont associées. Nous avons globalement un million de fonctionnaires de plus depuis le début des années 2 000. Peut-être pas autant, mais le chiffre est en tous cas conséquent. Il a fallu financer cela par l'impôt. Je suis donc pour la sortie des 35 heures. Je le dis et je l'assume. Ce n'est pas de la responsabilité de notre collectivité. C'est un choix national qui sera sans doute au cœur des débats qui vont s'inscrire autour des échéances essentielles de 2017. Personnellement, je considère qu'il faut sortir des 35 heures et qu'il faut progressivement, dans la fonction publique territoriale, qu'il y ait un temps de travail supplémentaire, un effort supplémentaire, et que la durée légale soit augmentée. S'agira-t-il de 39 heures ou nous arrêterons-nous à 38 heures ? Le débat peut être ouvert, mais on ne peut pas rester en l'état, compte tenu de la situation du pays. Ce que nous faisons aujourd'hui va sans doute ouvrir ce débat et nous ne pouvons pas nous en exonérer. Il faut aujourd'hui mesurer les conséquences de ces 35 heures. M. MACRON, Ministre de l'économie, que vous soutenez, je pense, M. VINCIGUERRA, a lui-même déclaré que la question sur la durée du travail faisait partie des solutions du passé. Il l'a dit sous forme de reproche. Il est allé plus loin et moi, je ne m'aventurerai pas sur ce terrain, puisqu'il a même remis en cause le statut de la fonction publique. Cela me choque. Il a même précisé que nous allions progressivement « entrer dans une zone où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne le justifient plus sera de moins en moins défendable. Le statut des fonctionnaires n'est plus adapté au monde tel qu'il va et n'est surtout plus justifiable compte tenu des missions. » Ce n'est pas ce que je dis. Nous avons besoin de fonctionnaires. Je rends hommage à leur disponibilité, à leurs compétences. C'est parce qu'ils sont compétents que j'ai envie qu'ils travaillent plus. Je le dis très clairement et nous nous retrouvons sur ce point. M. TUJAGUE et M. VINCIGUERRA, est-ce que décemment, les habitants de notre département, et notamment les quelques 100 000 habitants qui sont privés d'emploi, peuvent concevoir qu'il y ait 50 jours d'absence d'un fonctionnaire territorial dans une collectivité par an ? Est-ce encore concevable aujourd'hui ? Devons-nous rester figés sur cette situation ? La réforme que nous proposons fera qu'il n'y aura plus au maximum que 36 jours d'absence. C'est un droit.

Vous avez raison, M. VINCIGUERRA, de distinguer ce qui relève des 3 jours de congés de moins, en repassant de 28 jours de congés à 25. Ce n'est pas négligeable. C'est un effort conséquent sur les congés. Le gain net pour notre collectivité est de 42 emplois. Ce n'est pas rien. Parallèlement, il y a le système des RTT. Ce que nous proposons s'accompagne aussi d'une réforme de l'organisation de nos modes de travail que nous allons préparer avec les organisations syndicales. Il est faux de dire qu'il n'y a pas eu de dialogue, nous les avons consultées. Nous ne sommes pas d'accord, mais c'est le rôle des organisations syndicales. Comment pourraient-elles être d'accord sur ce sujet ? C'est d'ailleurs un peu ce qui est frustrant, puisque chacun est bloqué dans sa case, alors que nous devrions avancer et débattre. Le statu quo n'est pas tenable à ce niveau. 15 ans après le protocole des accords JOSPIN, nous ne pouvons pas tenir sur ce point. Nous avons un bilan. Les 22 jours de RTT s'inscrivent dans une compensation du temps de travail effectué, mais certaines pratiques se sont peut-être installées et j'ai la faiblesse de croire qu'avec ces 11 jours de RTT nous travaillerons autant et peut-être également mieux. Ce débat est posé. Les 11 jours de RTT sont l'équivalent d'une présence d'environ 80 agents de plus. Le gain est extrêmement important et nous demandons donc cet effort supplémentaire : un effort net pour les 3 jours et un effort dans l'organisation du temps de travail sur les RTT. Ce système où l'on accumule des RTT n'est pas sain à un certain niveau. Il n'est pas normal aujourd'hui que dans la police nationale, 1,3 millions d'heures supplémentaires ne soient pas payées et que certains fonctionnaires aient ainsi plusieurs mois ou plusieurs années de RTT en fin de carrière. Tout cela devient irréel.

Il faut réinstaller une forme de culture du travail dans notre société. Nous ne pourrons pas faire l'économie de ce débat. Nous l'ouvrons aujourd'hui dans notre collectivité. Pour les départements, c'est une première. Je suis sûr que d'autres suivront, comme d'autres ont suivi les exemples que nous avons lancés dans le département des Alpes-Maritimes. Je vous propose en tous cas de vous engager aujourd'hui sur cette réforme du temps de travail. Ce n'est pas un geste de défiance à l'égard des agents de notre collectivité. C'est au contraire un pari sur leurs capacités. Je sais que beaucoup, parce qu'ils me l'ont dit, approuvent aussi cette décision. Ils ont une responsabilité et nous avons collectivement une responsabilité : celle d'exercer une mission de service public, celle de servir nos concitoyens, celle de répondre au défi de la difficulté du quotidien. Ils savent aujourd'hui, parce qu'il y a ce statut qu'a présenté M. MACRON dans les termes que j'ai repris précédemment, que nous devons faire bouger les lignes. Nous ne pouvons pas rester dans un conservatisme passéiste avec des situations qui relèvent d'une période qui n'est plus d'actualité d'un point de vue social ou budgétaire. Je suis persuadé, parce que je fais le pari de la compréhension de nos agents, parce que je connais leur sens du dévouement et leur engagement, qu'ils accepteront et que nous pourrons ensemble définir de nouvelles modalités de travail qui permettront d'avoir la même qualité et la même exigence de service, tout en assumant la responsabilité que nous avons.

Nous ne sommes pas en vase clos, ni les élus, ni les fonctionnaires. Nous sommes là pour servir les autres. Il y a de l'argent public derrière nos politiques et derrière les traitements des fonctionnaires. Ne l'oublions jamais dans cette période. C'est cela et cela seulement qui doit nous guider. Devrions-nous considérer que nous sommes tous, élus et fonctionnaires, dans une bulle et que nous pouvons nous dispenser de regarder ce qui se passe à l'extérieur,

parce que nous avons un statut protecteur ? Devrions-nous continuer comme si de rien n'était ? Ce n'est pas possible. Ce n'est sans doute pas populaire. Vous avez rappelé précédemment une image que j'avais prise en disant que le temps où nous distribuions des sucres d'orge était révolu. Je ne parlais pas des fonctionnaires mais de la politique en général qui trompe et abuse nos concitoyens en leur laissant croire qu'on peut à vie vivre à crédit, qu'on peut à vie vivre sur le dos des contribuables en augmentant les impôts de façon indéfinie, qu'il n'y qu'une colonne, celle des dépenses, et qu'on ne se soucie jamais de celle des recettes. Au contraire, nous avons des équilibres à tenir, une responsabilité et des politiques à conduire. Nous assumons nos responsabilités. Nous le faisons sur des choix de politiques publiques et en même temps, parce que nous sommes dans une collectivité dont la mission et la seule mission est d'être au service du public, nous affirmons que pour continuer de bien exercer cette mission, un effort doit être demandé.

Nous avons demandé un effort à des partenaires associatifs mais également à nos concitoyens. Vous avez évoqué précédemment la question des tarifs. Nous évoquerons sans doute la question des plans d'aide au niveau social. Nos concitoyens ont été appelés à faire des efforts. Ils les subissent tous les jours, notamment avec la violence de ce que leur impose le Gouvernement actuel d'un point de vue fiscal et social, en particulier pour les retraités. Existe-t-il une bulle au sein de laquelle nous pourrions nous dispenser d'un effort ? Non, je ne pense pas que cela soit possible.

Je demande donc aux fonctionnaires de notre collectivité de faire un effort supplémentaire. Je sais que c'est difficile et exigeant, mais je suis convaincu que dans un an, lorsque nous dresserons le premier bilan de la première année de fonctionnement, tout le monde se sera adapté à cette nouvelle règle. Encore une fois, est-il concevable aujourd'hui d'être absent de la collectivité départementale 11 semaines par an ? Poser cette question, c'est y répondre. Tout en restant dans des niveaux fidèles à la loi, c'est évidemment un préalable, mais également dans des niveaux qui donnent aux fonctionnaires territoriaux départementaux des marges appréciables de gestion de leur temps, nous sollicitons cet effort.

Voilà ce que je souhaitais rappeler en vous proposant et en soutenant, mes chers collègues, cette modification de l'accord sur le temps de travail dans notre collectivité.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Vous avez évoqué la confiance en vos personnels. Nous la partageons. Or, cette confiance aurait demandé un dialogue social sur cette question. Puisque vous avez confiance, je pense que de cette confiance mutuelle, aurait pu naître un véritable accord sur ce que vous avez proposé unilatéralement aujourd'hui, c'est-à-dire un accord qui aurait été bien discuté sur cette question des RTT, sur le manque de souplesse qui va peut-être apparaître et enlever ou non de l'efficacité, etc. Tout cela se débat avec les personnels et syndicats. Je pense que cette confiance que vous avez en eux aurait dû donner lieu à cette réflexion. C'est vraiment l'essentiel de notre réaction. Pour les 35 heures, vous parlez de revenir aux 39 heures, et évidemment nous ne sommes pas d'accord avec votre point de vue.

M. Le Président.- Quelque part, cela me rassure que nous ne soyons pas d'accord.
Mme BENASSAYAG.

Mme BENASSAYAG.- En tant qu'ex-chef d'entreprise, je pense que si les entreprises ne s'étaient pas adaptées à la situation de ce siècle, elles n'existeraient plus et seraient encore en plus mauvaise passe qu'elles ne le sont aujourd'hui. Il est du devoir des élus aujourd'hui de s'adapter à une situation que l'on ne peut plus vivre. Même s'il est douloureux à un instant t de modifier la structure du temps de travail dans les collectivités, il faut savoir que les salariés des entreprises l'ont vécu depuis dix ans. Cela n'a pas été facile non plus, mais c'était une nécessité. Aujourd'hui, il est impératif d'agir et de ne pas rester dans la même ligne qu'il y a dix ans, sachant que les 35 heures, même si elles portaient d'un bon sentiment et de la volonté de créer de l'emploi, ont fait beaucoup de mal à l'ensemble des collectivités et des entreprises.

M. Le Président.- M. TUJAGUE

M. TUJAGUE.- Je regrette quand même que dans nos échanges, personne n'ait évoqué la question de l'augmentation de la productivité, y compris pour nos agents de nos services publics. Aujourd'hui, en tant qu'élus de communes, nous sommes confrontés au même problème mais il faut bien reconnaître que les agents, compte tenu de l'évolution des technologies et des moyens de communication, disposent d'une capacité de travail beaucoup plus importante qu'il y a quelques années. C'est ce qui justifie la réduction du temps de travail. Être moderne, ce n'est pas augmenter le temps de travail au fil du temps, alors que la technologie permet de produire beaucoup plus dans le même temps. Cet aspect ne peut pas nous échapper, y compris dans une collectivité comme la nôtre.

M. Le Président.- Il est bien d'entendre parler par votre bouche de l'augmentation de la productivité. Si la productivité augmente, si le temps de travail diminue, et si le nombre de fonctionnaires continue d'augmenter, c'est qu'il y a un problème dans l'équation. C'est justement le débat que nous posons aujourd'hui.

Le rapport n° 5, mis aux voix, est approuvé à la majorité. Opposition du groupe socialiste et écologiste et du groupe Front de gauche, de Mmes GOURDON, TOMASINI et de MM. TUJAGUE et VINCIGUERRA.

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

M. GINESY.- Ce rapport vous propose de valider plusieurs points.

Le premier concerne la reprise de l'actif et du passif de la trésorerie des syndicats mixtes pour l'étude du barrage Var Estéron et du syndicat intercommunal du collège de la Colle-sur-Loup Saint-Paul. Ces deux établissements ont été dissous par arrêté préfectoral. Une note au rapporteur rectifie également une erreur de frappe concernant le syndicat intercommunal du collège de la Colle-sur-Loup Saint-Paul où le résultat de clôture n'est pas de + 9 214,85 €, mais de - 9 214,85 €.

Le second point concerne l'apurement des créances dites irrécouvrables antérieures au 31 décembre 2011, conformément aux préconisations de la Chambre régionale des comptes et en accord avec le payeur départemental, le tout pour un montant total de 293 342,96 €.

Le troisième point, en application de la nouvelle disposition de la loi NOTRe, donne délégation au Président concernant la création, la modification ou la suppression des régies comptables ainsi que les demandes de subventions auprès de l'État et de la région.

Le quatrième point vous propose d'acter, tout en restant particulièrement attractive, une augmentation de la tarification des écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer – nous en avons déjà parlé, cette tarification est aujourd'hui très en-deçà des tarifs de séjours similaires – et de valider le paiement du coût de transport aux usagers, le tout prenant effet à partir du 1^{er} janvier 2016.

Je vous propose également d'autoriser le remboursement par anticipation des frais imprévus aux participants d'un voyage seniors organisé dans le cadre du programme seniors avec le Groupe Vacancier que nous mettons par ailleurs en demeure de prendre en charge ces frais.

Enfin, dans la continuité des intempéries du 3 octobre dernier, je vous propose de permettre au Département de collecter les dons de personnes morales publiques et de les utiliser sous forme de subvention en investissement dans le cadre du dispositif d'aide aux communes sinistrées.

Il y a également une note au rapporteur sur la cession du bien qui appartient au Département : La Garoupe. Nous cherchions à vendre ce bien depuis un certain temps. Une proposition nous avait été faite à hauteur de 11 M€. Le Président avait souhaité que nous tenions le prix et la barre et l'évaluation faite par les Domaines. Il a eu raison, puisque la cession s'effectue aujourd'hui à 11,7 M€.

Je vous invite donc à valider ces propositions.

M. Le Président.- Merci. Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous avons beaucoup discuté sur les tarifs des écoles départementales en commission. Nous étions très hésitants, puisque cela peut représenter une augmentation importante. Il en est de même pour le transfert des frais de transports aux communes ou familles. En posant la question de façon plus approfondie, nous avons appris qu'il y avait des bourses pour les enfants de familles défavorisées. Ces bourses vont jusqu'à 50 % du montant du séjour. J'avais demandé que cette précision soit inscrite dans la délibération, c'est-à-dire qu'il existe des bourses qui permettent de diminuer de 50 % le montant du séjour pour les enfants de familles modestes.

M. Le Président.- Oui, cela ne pose pas de problème, nous restons dans les critères actuels de prise en charge, sans les modifier.

Mme GOURDON.- Il faudrait juste l'indiquer dans le rapport.

M. Le Président.- Je veux souligner que sur nos écoles de neige et sur notre école de la mer, l'effort budgétaire s'élève à 7,3 M€. Je vous donne mon accord pour que nous amendions le rapport en disant que les critères de prise en charge pour les familles modestes s'appliquent naturellement aux nouveaux tarifs, comme c'était le cas aujourd'hui. Dans le secteur privé, le prix pour un séjour d'été se monte à 80 €. Pour les écoles de neige, nous en étions à 39,9 € et nous passons à 45 euros. Pour l'école de la mer, nous passons de 45 € à 60 €, mais avec une demande très forte et une prestation de très grande qualité.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Nous avons dit ce que nous pensions de ces questions, et en commission nous avons été favorables. Nous ne changeons pas de position. En comparaison du privé, cela valorise effectivement l'action publique. De plus, c'est vrai qu'il existe des bourses pour les familles en difficulté, mais il faut qu'elles soient vraiment en difficulté. La mesure que nous prenons va conduire à augmenter la charge des familles, mais également celle des communes puisque celles-ci devront prendre en charge les transports. Ceci dit, le service est de très grande qualité et nous accepterons cette décision.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Concernant la vente de La Garoupe, une dernière négociation s'est tenue et a été rapide. Je souhaite féliciter les services pour cette efficacité et cette rapidité. De plus, nous sommes arrivés à un montant qui me paraît tout à fait équitable, à la fois pour notre collectivité et pour les acquéreurs. Nous sommes donc dans un marché que je trouve équitable. Il ne nous reste plus maintenant qu'à attendre les effets de l'acte authentique pour pouvoir verser au budget la vente de cette part de notre patrimoine, avec en prime les DMTO qui vont correspondre et qui ne seront pas tristes...

M. Le Président.- Je suis assez heureux de cette conclusion, puisque j'avais refusé que nous passions l'accord à 11 M€. Nous avons en effet eu une proposition à 11 M€ qui avait été soumise à la commission immobilière. Parallèlement nous avons une évaluation des domaines à 11,7 M€. J'avais refusé que nous acceptions une offre inférieure, même si les spécialistes avaient souligné que cette offre, puisqu'elle était sans aucune condition suspensive, pouvait être juridiquement revalorisée. Je suis heureux que mon arbitrage ait permis de gagner 700 000 €. Cela équivaut à 50 ans de mon indemnité de Président de département.

Le rapport n° 4, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le Président du Conseil départemental quitte la salle des délibérations et M. GINESY, premier vice-président, prend la présidence de la séance.

7. EDUCATION – MESURES DIVERSES

Mme SATTONNET.- Ce rapport prévoit la répartition, au titre de l'année 2016, de la participation globale aux dépenses de fonctionnement de nos 72 collèges publics des Alpes-Maritimes. Dans ce rapport, il vous est également proposé : de fixer les tarifs de restauration scolaire et d'hébergement pour l'année 2016 ; d'octroyer les subventions complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics pour adapter les budgets en fonction des dépenses complémentaires qui ont eu lieu ; de désigner les personnalités qualifiées pour siéger dans les conseils d'administration, notamment dans le collège des Baous où il est proposé de désigner M. FUGEN, adjoint au maire de La Gaude, comme personnalité qualifiée ; d'actualiser les prestations accessoires des logements de fonction des collèges publics ; d'octroyer les subventions pour l'action jeunesse, c'est-à-dire les subventions « Jeune locataire 06 » et « Liberté 06 ».

S'agissant de la participation globale aux dépenses de fonctionnement des 72 collèges publics, le montant pour l'année 2016 est fixé à 11 113 726 € pour 2016.

Le rapport n° 7, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

8. POLITIQUE CULTURELLE – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme DUMONT.- Le présent rapport a pour objet d'approuver les statuts du pôle national supérieur de danse Provence Côte d'Azur.

En effet, à l'initiative du Ministère de la culture et de la communication et dans une volonté conjointe de l'ensemble des pouvoirs publics, il a été demandé la création d'une nouvelle association regroupant les différentes activités des deux écoles d'enseignement supérieur de danse en France, à savoir l'école supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower et l'école nationale supérieure de danse de Marseille. Ces deux écoles ont déjà développé depuis trois ans un partenariat étroit. Le nouveau pôle national implanté en région PACA s'appuiera donc sur la notoriété de ces deux écoles et sur la qualité des équipes pédagogiques pour développer le seul pôle en France habilité à délivrer deux diplômes nationaux : le diplôme national supérieur professionnel de danseur et le diplôme d'Etat de professeur de danse. Il vous est proposé d'approuver la création d'une association regroupant ces deux écoles, d'approuver les statuts du pôle national supérieur de danse Provence Côte d'Azur et de désigner un représentant du Département au conseil d'administration de cette nouvelle structure.

Il y a un deuxième point que je présente avec la bienveillante confiance de notre collègue Bernard ASSO et qui concerne le règlement intérieur du fonds de soutien à la production cinématographique et audiovisuel pour lequel il vous est demandé d'adapter le fonds d'aide à la création aux nouvelles directives européennes et d'approuver le règlement intérieur du fonds d'aide qui intègre ces nouvelles directives.

J'ai également une note au rapporteur. Il est proposé de compléter ce rapport en concluant un partenariat avec le groupement européen de coopération territoriale.

L'officialisation de ce partenariat trouve sa justification dans le fait que le Département, qui est un partenaire historique du Parc national du Mercantour, a été dès le début de ce projet naturellement associé au groupe de travail et aux réunions et manifestations diverses. Au-delà de la convention adoptée par délibération de la commission permanente du 19 octobre dernier qui était destinée à désigner le Département en qualité de chef de file des 21 communes impliquées dans le cadre de cette candidature, il convient aujourd'hui d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention de partenariat pour la candidature à l'Unesco, dont le projet est joint en annexe. Cette convention établit les règles d'organisation, de fonctionnement, de gouvernance, ainsi que les principes de financement acceptés par les différentes parties contractantes.

Je voudrais remercier les membres élus à la commission culture pour les échanges extrêmement positifs et constructifs qui s'y sont tenus. Je remercie également l'administration pour son soutien à la nouvelle élue que je suis.

M. GINESY.- Merci Mme DUMONT pour vos remerciements à l'ensemble des membres de la commission. Il est important de le souligner pour la culture départementale. S'il n'y a pas de question, je sou mets ce rapport au vote, étant précisé que je ne prends pas part au vote, de même que Mme AZEMAR-MORANDINI, Mme DUMONT et M. LISNARD.

Je dois également soumettre à votre vote la désignation du représentant au conseil d'administration du pôle national supérieur de danse Provence Côte d'Azur. Auparavant, je sou mets à votre vote la proposition de ne pas procéder à cette désignation à bulletin secret.

La proposition de ne pas procéder au vote à bulletin secret, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. GINESY.- Je vous propose de désigner Mme DUMONT pour représenter le Conseil départemental au sein du conseil d'administration de cette nouvelle structure.

La candidature de Mme DUMONT, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

Le rapport n° 8, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes AZEMAR-MORANDINI et DUMONT et MM. GINESY et LISNARD ne prennent pas part au vote.

10. COMMUNICATION – PLAN D'AIDES AUX PARTICULIERS SINISTRES DES INTEMPERIES DU 3 OCTOBRE 2015

M. VEROLA.- Cette délibération porte sur le plan d'aides aux particuliers sinistrés des intempéries du 3 octobre 2015 et plus exactement sur la deuxième tranche. Au 21 octobre, nous en étions à 503 245 € versés aux familles.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

11. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE GREOLIERES ET DE L'AUDIBERGUE

M. LOMBARDO.- Ce rapport propose d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte des stations de Gréolières et de l'Audibergue. Ce syndicat mixte a pour objet la réalisation et la gestion des aménagements et équipements du domaine skiable. Il convient, pour l'exploitation des remontées mécaniques et des pistes de ski, de mettre en place une régie de recettes avec autonomie financière, de créer un budget distinct du budget principal et de mettre en place un conseil d'exploitation.

En conclusion, il est proposé d'approuver les statuts modifiés du syndicat mixte, de créer une régie de recettes avec autonomie financière et d'approuver la fusion du conseil syndical et du conseil d'exploitation du syndicat. C'est un outil supplémentaire obligatoire imposé par le code général des collectivités territoriales qui met en pratique un nouveau mode d'utilisation de ce syndicat.

M. GINESY.- Merci M. LOMBARDO. Je pense également qu'il s'agissait là d'une régularisation et d'une nécessité légale pour être totalement en conformité avec les règles. S'il n'y a pas de question, je soumetts ce rapport à votre vote en précisant que Mme DUMONT, Mme OLIVIER, Mme PAGANIN, M. BAUDIN, M. LOMBARDO et M. VIAUD ne prennent pas part au vote.

Le rapport n° 11, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité. Mmes DUMONT, OLIVIER, PAGANIN et MM. BAUDIN, LOMBARDO, VIAUD ne prennent pas part au vote.

12. TRANSPORT DEPARTEMENTAL – AUGMENTATION DES TARIFS DES LIGNES AEROPORT

Mme BENASSAYAG.- Il s'agit d'un réajustement des tarifs sur les lignes desservant l'aéroport, c'est-à-dire trois lignes est-ouest sur deux secteurs. Je rappelle simplement que ces lignes desservent trois points du département et transportent 400 000 voyageurs par an, soit environ 4 % du trafic qui représentent 30 % du budget général des transports du département. Il est proposé à cette assemblée d'augmenter les tarifs qui ne l'ont pas été depuis mai 2013, à savoir 10 % d'augmentation de la gamme tarifaire pour ces transports à partir du 1^{er} janvier 2016.

Le rapport n° 12, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

Le Président du Conseil départemental rejoint la salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

13. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS – RAPPORTS D'ACTIVITE 2014 DES DELEGATAIRES DU RESEAU DE TRANSPORT DE SERVICE PUBLIC

Mme BENASSAYAG.- Vous avez bien évidemment lu les 607 pages du rapport concernant les transports pour l'année 2014. Cinq secteurs sont concernés par cette desserte :

ouest littoral, ouest, nord-ouest, nord-est et est littoral. Comme vous avez pu le voir dans ce rapport, la dynamique de développement des transports en commun initiée par le Département ces dernières années s'est poursuivie en 2014. L'année 2014 a été marquée par la concrétisation d'actions initiées en 2013 dans le cadre de la modernisation et de l'accessibilité des réseaux départementaux de transports en commun.

En termes d'information pour les voyageurs, le Département a obtenu, grâce à la mise en place novatrice du service Bus Connect 06, un prix spécial remis mardi dernier par le Groupement des autorités responsables de transport et par les professionnels du transport. Il s'agit d'un système d'information en temps réel aux points d'arrêt du réseau sur le temps d'attente exact pour le bus suivant. De même, les efforts se sont poursuivis en termes d'accessibilité en relation avec les différentes associations. La mise en place de l'accessibilité dans les bus se terminera fin 2015.

Vous avez ensuite les actions spécifiques mises en place dans les différents secteurs : sur le secteur 1 : le transfert de la ligne 620 vers la communauté d'agglomération des Pays de Lérins au 1^{er} janvier 2014 ; secteur 3 : test des cars à étage sur la ligne 230 Nice – Sophia-Antipolis ; secteur 4 : transfert des lignes 706 et 707 à la Métropole ; secteur 5 : mise en place de bus articulés sur la ligne 100.

Le rapport comprend aussi un tableau qui vous donne une belle image de l'organisation des transports sur le département : 5 secteurs, 173 véhicules, 9 368 000 km etc. Le Département finance à hauteur de 59 % le transport sur le département. Le nombre de voyageurs a légèrement baissé mais la comparaison avec les années antérieures est assez complexe puisque des transferts sont intervenus concernant un certain nombre de lignes au profit des autorités organisatrices de transport. A cela s'ajoute l'impact d'une grève qui a touché les secteurs 2 et 3 en mai 2014.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je souhaitais d'une part dire toute notre gratitude à la directrice du service pour le travail important et efficace qu'elle a fait dans le cadre des délégations de service public et pour nous avoir éclairés en commission sur ces rapports d'activité. Il était bien utile qu'elle le fasse et elle l'a fait avec efficacité. Je souhaitais le dire, à la veille d'un transfert des transports.

Je voudrais aussi vous faire une suggestion. Il y a quelque temps, nous avons fait une enquête ménages-déplacements. Il serait intéressant d'en refaire une pour évaluer le transfert modal après une courte période de délégation de service public très efficace. Il pourrait être intéressant de refaire un bilan avant d'opérer le transfert à qui de droit. Je n'entends par « de droit » qu'un aspect juridique et non un aspect moral.

M. Le Président.- Très bien. Ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote. Il s'agit d'une information.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication.

15. **RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PACA : ENQUETE NATIONALE CONJOINTE DE LA COUR DES COMPTES ET DES CHAMBRES REGIONALES DES COMPTES CONSACREE AU MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE A COMPTER DE L'EXERCICE 2009**

M. Le Président.- Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport. Les obligations légales nous amènent, après les observations définitives qui ont tenu compte de nos remarques sur les observations provisoires, à donner connaissance de ce rapport à notre assemblée.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Merci M. le Président. Tout d'abord, je rappelle qu'il s'agit d'une déclinaison locale d'une enquête menée au niveau national sur les politiques de maintien à domicile des personnes dépendantes de tous les départements. Ce type d'enquête, menée sur des critères univoques et qui s'applique à des départements bien différents, ne peut pas aboutir à des résultats lisibles si l'on ne dispose pas de comparaisons. Or, nous n'avons que le rapport qui concerne notre Département. Néanmoins, vu l'aspect du rapport, ce n'est pas plus mal que nous n'en ayons qu'un à lire.

Ce rapport met en exergue six recommandations adressées à notre collectivité. Une fois dit, confronté à la complexité de ce rapport, il importe d'en avoir une approche apaisée et qui ne cède pas à une restitution partisane de sa lecture. C'est ce que je vais essayer de faire. En outre, il faut constater que ces six recommandations sont issues de six chapitres dont il est parfois bien difficile de percevoir la cohérence interne. Il ne s'agira donc surtout pas ici de reprendre les six recommandations mais de faire quelques constats et une proposition de fond, tout en recommandant aux courageux et aux insomniaques, une lecture complète du rapport.

Un des premiers effets bénéfiques de ce rapport a été, semble-t-il, la détermination du Département à mettre en œuvre, de manière toute récente, un numéro vert unique d'information et d'orientation pour les seniors et leurs proches, « Allo seniors 06 ». Marie-Louise GOURDON avait déjà indiqué la nécessité de mettre à disposition des familles un guichet unique de renseignements et d'informations. C'est maintenant chose faite. Il vous restera, M. le Président, à féliciter ma collègue une fois de plus pour la pertinence de sa proposition faite il y a plus d'un an. Dans ses réponses, le Département met en valeur le fait que toute création de places nouvelles en établissement implique la dévolution de 20 %, et maintenant 30 %, de places ouvertes à l'aide sociale. Je souhaite rappeler aussi que cette disposition avait été proposée par notre groupe il y a quelques années...

Pour résumer la ligne générale de ce rapport, je dirai qu'il constate que le Département n'a pas mis en œuvre tous les moyens pour obtenir un maintien à domicile aussi pérenne que possible – nous pouvons nous poser la question de ce qu'il en est pour les autres départements – et que les placements en maison de retraite sont trop nombreux. Cette dérive est due à un certain nombre de choix contestables aux yeux du rapporteur, comme le choix systématique de délégués agréés dont le contrôle échappe au Département, des rémunérations trop basses de ces intervenants, une évaluation mal menée des besoins du public destinataire de

cette politique, le tout aggravé par une évolution de l'application du schéma gérontologique qui se serait déroulée, selon le rapport, hors des cadres légaux et réglementaires.

Ce constat est sans doute peu contestable mais on ne peut en rester simplement là car pallier ces défauts supposerait d'y consacrer des moyens dont le Département ne dispose pas, de sorte que l'on peut conclure que le système global de maintien à domicile, avec l'accompagnement qu'il implique, n'est pas viable à terme.

Tout cela implique une réunion ou une série de réunions en commission pour mener à bien un double travail : éditer un nouveau schéma gérontologique qui tienne compte des remarques de la Chambre régionale des comptes, compte tenu aussi de notre capacité de financement ; et surtout rechercher, dans la mesure où il est nécessaire de tenir compte de cette capacité de financement, une série de solutions intermédiaires entre le maintien et le placement, comme par exemple la généralisation des foyers-logements, les familles d'accueil, les structures interactives destinées à la fois à fournir de l'information aux familles et en même temps à recueillir des données qui permettront d'anticiper la demande. Cette liste n'est pas exhaustive.

Enfin, une dernière remarque de pure forme : il est vrai que la longueur de ce rapport et sa rédaction parfois touffue et mal étayée, remplie de diversions, et sans paragraphe de synthèse par chapitre, a pu inciter à rédiger un résumé de ce rapport. Néanmoins, la grande distance que l'on peut constater entre le texte intégral du rapport et ce résumé, rédigé je ne sais par qui, peut amener le lecteur des deux documents soit à s'indigner, soit, et c'est mon cas, à se contenter de sourire en se disant que ce genre de procédé à l'attention des paresseux ou des pressés manque un peu de sincérité. Peut-être faudrait-il renoncer à ce genre de subterfuge un peu ficelé à la corde à puits.

M. Le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie.

L'assemblée départementale prend acte de cette communication et de la tenue du débat correspondant.

14. BILAN DU TRANSPORT SCOLAIRE

Mme BORCHIO-FONTIMP.- Dans le cadre de la délibération du 31 janvier 2014, il a été proposé que l'attribution des aides au transport scolaire, pour les enfants handicapés ou non, ne soit plus votée en commission permanente mais fixée par arrêté du Président du Conseil départemental afin de préserver les règles de confidentialité. Toutefois, il est prévu qu'afin de conserver une transparence maximale, le Président informe l'assemblée départementale à la fin de chaque année scolaire, des décisions prises dans le cadre de l'exécution de cette délibération. Cette information comporte, par type d'aides au transport scolaire, le nombre de familles bénéficiaires et le montant global des aides attribuées, conformément aux annexes jointes.

M. Le Président.- Très bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vous remercie.

L'assemblée départementale prend acte de cette information.

9. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE

M. GINESY.- Dans le cadre de ce rapport sur la politique de solidarité territoriale, je vous propose de valider la répartition de la dotation 2014 du produit des amendes de police entre les communes et les groupements de communes de moins de 10 000 habitants pour un montant total de 534 539 €, avec un taux d'aide fixé à 30 % du coût hors taxes des travaux.

M. Le Président.- Merci. Nous avons déjà évoqué précédemment les questions de solidarité dans mon intervention liminaire.

Le rapport n° 9, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité

6. PLAN D' ACTIONS POUR LE RESPECT DES VALEURS REPUBLICAINES ET CITOYENNES AUPRES DES JEUNES

Mme OUAKNINE.- M. le Président, mes chers collègues, en vous remerciant de votre confiance, j'ai l'honneur de vous présenter ce plan d'actions auprès de la jeunesse azuréenne visant à renforcer, pour le Département, les mesures existantes en faveur du devoir de mémoire et à impulser une dynamique constructive autour de la citoyenneté ayant pour principal objectif de sensibiliser les collégiens au respect de nos valeurs républicaines.

Je vous propose donc, sur la base du rapport qui vous a été remis, concernant le devoir de mémoire, d'approuver la création d'un réseau de passeurs de mémoire, déportés ou descendants de Justes ou encore enfants cachés, personnalités susceptibles d'intervenir dans les collèges en lien avec le respect des valeurs citoyennes.

Il est également proposé de valider la transformation du support pédagogique existant en un fonds documentaire de référence mis en ligne sur le site des Archives départementales, dans le cadre d'un travail transversal entre les directions de l'éducation, des sports, de la culture et de l'inspection académique.

Il s'agit aussi d'approuver le principe de mise en place d'ateliers pédagogiques animés dans les collèges, en liaison avec le Mémorial de la Shoah, de reconduire pour 2016 les trois voyages de la mémoire à Auschwitz, et d'approuver la création du prix Charles GOTTLIEB, ce grand témoin disparu le 8 mai dernier qui incarnait, par la force de son témoignage, le courage, la tolérance et le respect mais surtout la transmission des valeurs républicaines. Ce prix récompensera chaque année dans les collèges les meilleures restitutions des voyages de la mémoire.

Le rapport propose ensuite d'approuver l'organisation d'un week-end de la mémoire au cours duquel seront présentées au grand public les restitutions des travaux des équipes pédagogiques et des élèves suite à leur déplacement à Auschwitz. C'est également à cette occasion que sera remis le prix Charles GOTTLIEB. Des tables rondes seront organisées avec des personnalités d'envergure locale, nationale ou internationale.

Concernant le respect des valeurs de la République et notre contribution, en tant que Département, à l'apprentissage de la citoyenneté par les jeunes, il est proposé de valider la création du label des ambassadeurs de la citoyenneté et d'un passeport citoyen à destination de l'ensemble des collégiens du département. Ce passeport inclura bien entendu les principes d'égalité hommes femmes et une charte de la laïcité en lien avec l'Education nationale.

De même, il est proposé d'approuver la création d'un prix départemental qui pourrait s'intituler « prix René CASSIN de la citoyenneté », destiné à récompenser chaque année les meilleures initiatives citoyennes et républicaines entreprises tant par les équipes pédagogiques des collèges que par les associations et les différents organismes identifiés et immatriculés dans les Alpes-Maritimes. Il s'agit aussi de poursuivre, à la demande des collèges, les visites de présentation de l'institution départementale expliquant les missions de cette dernière ainsi que la répartition des compétences et le paysage des collectivités territoriales. Je précise que la charte de la laïcité sera établie en lien avec l'Education nationale et que les jeunes ambassadeurs, au terme de leur parcours de la 6^{ème} à la 3^{ème}, auront mission de poursuivre la transmission des valeurs républicaines au cours de leurs années de lycée.

Enfin, concernant le troisième axe de ce plan pour la lutte contre la radicalisation, il est proposé d'approuver la mise en œuvre des trois actions suivantes du plan départemental de lutte contre la radicalisation dans les collèges. La première action est la sensibilisation de la communauté éducative par le biais de réunions d'information sur le phénomène de la radicalisation des jeunes : suite au succès de la formation délivrée le 7 octobre dernier à destination des personnels techniques des collèges, il est proposé d'exporter ce module à destination de la communauté éducative, parents compris. La deuxième action est la mise à disposition des établissements de l'exposition 13/18 ans « Questions de justice », en liaison avec la protection judiciaire de la jeunesse et les associations de prévention spécialisée, incluant par exemple la visite de sites citoyens à destination d'élèves au comportement délicat. La troisième action est l'organisation d'une journée de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Je vous remercie de votre confiance et vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Le Président.- Merci à Mme OUAKNINE pour la qualité du travail et la qualité des propositions formulées dans ce rapport. Le respect des valeurs républicaines et citoyennes revêt plus que jamais un caractère prioritaire aujourd'hui et s'inscrit au cœur des problématiques de notre société. Nous avons besoin de placer des repères sur le chemin de la jeunesse. Ces repères doivent puiser leur profondeur dans notre histoire, dans l'exemple de ceux qui ont défendu, dans les temps les plus troubles de notre histoire, ces valeurs de la République. Ce devoir de mémoire, nous l'avons entretenu avec détermination et vigilance dans le département des Alpes-Maritimes au cours des dernières années, notamment avec ces voyages de la mémoire qui ont été lancés par Christian ESTROSI avec Martine OUAKNINE et qui ont connu leur dixième anniversaire. Ils ont permis à près de 12 000 collégiens de faire un travail sur eux-mêmes, de faire ce chemin physique vers ce qui constitue sans doute l'incarnation de l'horreur et de ce que l'homme a été capable de faire. Cette rencontre avec cette industrie de la mort m'a frappé la première fois que je me suis rendu à Auschwitz, avec

cette rationalité de l'organisation, cette architecture symétrique, ces baraquements alignés au millimètre près, cette industrie de la mort que certains ont été capables d'imaginer et d'élaborer. Notre devoir est de poursuivre ces voyages de la mémoire et de les adapter au départ de celui qui en fut aussi un peu l'âme et l'esprit, Charles GOTTLIEB, qui nous a quittés au printemps dernier. C'était une personnalité exceptionnelle, au parcours également exceptionnel qui, jusqu'à l'année dernière encore, était présent lors de pratiquement tous ces voyages, avec un travail en amont et en aval. Il a visité des centaines, peut-être des milliers de classes, pour exprimer son expérience et son vécu. Au moment où nous nous penchons sur la nécessité de restaurer ces valeurs citoyennes auprès de la jeunesse, il était normal que nous lancions ce prix qui aura pour vocation de mettre en exergue les initiatives qui, justement, participeront à défendre ces valeurs citoyennes auprès de la jeunesse. Il était normal aussi que ce prix porte le nom de Charles GOTTLIEB, en hommage et en exemple de ce qu'il fut et de ce qu'il continue à être pour nous et pour cette jeunesse.

Beaucoup d'initiatives sont portées dans cette délibération. Merci à Martine OUAKNINE d'avoir activement travaillé pour que nous soyons en première ligne de la défense des valeurs citoyennes. Notre jeunesse est en danger et c'est aussi le rôle de notre collectivité que d'assurer la protection de l'enfance. Lorsque nous considérons l'augmentation de la délinquance des mineurs, la multiplication de ce que, pudiquement, nous pouvons appeler des incivilités, le manque de respect qui irrigue de plus en plus notre société, je pense qu'il est plus que jamais temps de replacer des repères qui ne doivent pas faire en sorte que les mots *sanction*, *interdit* ou *responsabilité* soient des mots tabous. En même temps, nous devons puiser dans notre histoire, y compris dans notre histoire tragique, des exemples pour donner ces repères à cette jeunesse. C'est ce travail que nous voulons poursuivre et amplifier, et auquel je vous propose d'adhérer.

M. Le Président : Mme TOMASINI.

Mme TOMASINI.- M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Pour avoir la portée que l'on doit en attendre, il est essentiel que le devoir de mémoire n'occulte aucun des événements de notre histoire. Or, ce que vous proposez concerne certes un aspect essentiel, celui de la Shoah, et à travers elle, plus généralement, la déportation et l'extermination dans les camps de la mort, mais vous passez totalement sous silence tout ce qui a trait à la Résistance dans les Alpes-Maritimes. C'est un département où elle a joué un rôle essentiel grâce à l'engagement d'hommes et de femmes de sensibilités et de confessions différentes mais unis par un même attachement aux valeurs de notre République. Bien des acteurs de la Résistance sont encore vivants.

Pourquoi, concernant les différentes actions mises en place telles que la création d'un réseau de passeurs de mémoire, le fonds documentaire de référence, la création d'ateliers pédagogiques dans les collèges ou les week-ends de la mémoire, ne pas associer également ces témoins privilégiés de la Résistance dans le département et des organismes comme Les Amis de la Résistance ?

Pour ce qui concerne la pédagogie de la citoyenneté, appartient-il à une collectivité de déterminer les contenus pédagogiques qui doivent être transmis aux élèves, notamment par l'insertion dans le carnet de correspondance de pages dédiées à un rappel des notions d'instruction civique et de laïcité ? Qui rédigera ces pages et en déterminera le contenu ? N'y a-t-il pas le risque de voir chaque collectivité en charge de l'éducation, la région pour les lycées, le département pour les collèges, les communes pour les écoles primaires, interférer sur les contenus pédagogiques et essayer de faire passer sa vision des choses ?

Quand on voit toutes les instrumentalisation dont le concept de laïcité peut faire l'objet, y compris les plus étrangères aux valeurs de la République, telles que la stigmatisation de l'autre, la volonté de dresser certaines catégories de population les uns contre les autres, la banalisation de la xénophobie, il y a de toute évidence matière à s'inquiéter.

S'agissant de la lutte, ou plutôt de la prévention contre la radicalisation, cette volonté, que l'on ne peut que partager, devrait nous conduire à renforcer le niveau de financement des dispositifs d'accompagnement socio-éducatifs et de soutien aux familles, ainsi que la prévention spécialisée, alors que ce financement est actuellement en baisse.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Nous voterons évidemment ce rapport, puisqu'il nous paraît constituer une initiative judicieuse. Ce plan d'actions prévoit une liste assez impressionnante d'actions centrées autour de la lutte contre l'antisémitisme. Qui pourrait douter de l'utilité de telles initiatives ? Ce n'est en tous cas pas mon cas. Une autre initiative phare réside dans la lutte contre la radicalisation. Cette lutte est évidemment un devoir collectif. Selon moi, la coordination de cette action dépend plutôt du Ministère de l'intérieur et donc de la Préfecture, plutôt que d'une collectivité territoriale. Néanmoins, après tout, une collectivité territoriale peut se joindre à l'action préfectorale.

J'aurais préféré que l'on parle « des » radicalisations plutôt que de « la » radicalisation afin de ne cibler, même inconsciemment, aucune religion ni aucune pratique et d'éviter ainsi le risque de cautionner une autre forme de racisme dirigée contre une communauté qui pourrait être ciblée. Toutefois, la lutte contre l'antisémitisme et contre les radicalisations ne suffit pas, car la citoyenneté ne peut pas se limiter à ces deux thèmes. C'est pourquoi une série d'autres actions sont listées dans le rapport qui tente d'élaborer un programme d'actions qui me paraît incomplet et qui mériterait d'être étoffé par la promotion d'actions d'ores et déjà mises en place dans nos collèges, car il y a déjà une histoire du travail sur la citoyenneté dans les collèges.

A ce sujet, je voudrais rapporter à mes collègues une action menée depuis l'année dernière au collège Canteperdrix de Grasse. Cette action a d'ailleurs été subventionnée par notre collectivité, à la demande conjointe de M. VIAUD et de moi-même. Après avoir constaté des graffitis néonazis dans ce collège, une fois traité l'aspect disciplinaire et les sanctions prises, l'équipe de direction a mis en place une action sur la citoyenneté et le vivre-ensemble. Cela a commencé par un affichage de la Déclaration des droits de l'homme et du

citoyen avec explication du texte. Cette explication a permis de sensibiliser les enfants sur l'aspect historique mais également juridique de ce texte. Puis, tout au long de l'année, une fresque sur le vivre ensemble a été élaborée et peinte sur le mur qui entoure l'entrée du collège. Cette année, l'action continue avec un thème par niveau, chaque thème étant un des éléments de la devise de la République. En 6^{ème}, il s'agit ainsi de l'égalité, avec des épreuves sportives où les filles ont la même efficacité que les garçons pour illustrer l'égalité hommes femmes qui est une des valeurs de la République. En 5^{ème}, le thème est la fraternité, avec la participation à une collecte et une distribution de produits alimentaires. En 4^{ème}, la liberté est illustrée par l'intervention de magistrats à l'intérieur du collège sur les rapports entre liberté et égalité. En 3^{ème}, des interventions sont prévues sur la laïcité, notion essentielle de notre République qui mérite d'être bien précisée et de ne pas être dévoyée. Le travail fait dans ce collège mérite sans doute d'être présenté comme exemplaire de ce que des initiatives locales sont capables de mettre en œuvre. Je suis convaincu que d'autres actions existent ailleurs et mériteraient d'être érigées en modèles afin d'inciter à agir en s'inspirant d'initiatives issues de la pratique des collèges, plutôt que de plaquer des modèles conçus de manière centralisée, même si cela a été fait très intelligemment.

Un dernier mot enfin sur les voyages de la mémoire. J'ai eu personnellement et pour des raisons qui tiennent à l'histoire de ma famille, des préventions initiales sur cette initiative. Je considère que les collégiens sont bien jeunes pour être confrontés à la dureté du lieu et à l'ignominie des fours crématoires. Mais dans la mesure où il s'agit d'élèves de troisième et que ce voyage est préparé et encadré, mes préventions ont diminué.

Je voudrais par ailleurs insister sur une demande de plusieurs collèges concernant la possibilité de visiter le camp des Milles. Ce lieu de mémoire est fort bien aménagé, la visite bien organisée, encadrée et très éclairante, et le site est proche de notre département. Au surplus, cette visite permettrait de mettre en lumière la participation de l'État français à la déportation des juifs et d'autres. Toutefois cette visite se heurte au coût du transport des élèves. Je suggère par conséquent qu'un budget soit dégagé pour financer ces déplacements dans le cadre des voyages de la mémoire.

Pour conclure, ce rapport est une très bonne initiative mais il mériterait certainement d'être étoffé par la promotion d'actions déjà mises en œuvre dans plusieurs lieux d'enseignement. Faire confiance aux équipes pédagogiques et aux équipes de direction des collèges en instaurant un dialogue participatif avec eux serait ressenti comme une marque de considération à leur égard. Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté peuvent aussi servir à ça. Je vous remercie.

M. Le Président.- Merci M. VINCIGUERRA pour votre intervention dans laquelle nous ressentions votre émotion. Je vous remercie pour le caractère très constructif de vos propos.

J'avoue, en revanche, ne pas du tout comprendre l'intervention de Mme TOMASINI. Cette intervention me paraît totalement décalée, ouvrant une polémique qui n'a pas lieu d'être sur un sujet pareil. Il n'y a aucunement l'idée d'exclure quiconque. Nous mettons en place des

dispositifs qui ont une vocation générale et qui visent à défendre et promouvoir auprès de la jeunesse des valeurs de citoyenneté. Bien entendu, et ce sera d'ailleurs un des objets du prix Charles GOTTLIEB, il s'agira de saluer toutes les initiatives, d'où qu'elles viennent et de quelque nature qu'elles soient. Vous avez voulu introduire un discours polémique qui me paraît totalement stérile et inadapté. Nous travaillons bien entendu avec les associations de résistance. Je rappelle que c'est le Département et personne d'autre qui finance le festival de la Résistance qui se tient chaque année au cinéma Mercury. Nous accompagnons toutes ces associations autour du devoir de mémoire. J'ai récemment reçu, avec Philippe ROSSINI, tous les présidents d'associations du monde combattant et de la Résistance. C'est une démarche nouvelle que nous initions aujourd'hui, et elle ne sera couronnée de succès que si le plus de partenaires s'y associent. C'est notre objectif et notre volonté. Il n'y a donc aucune exclusive. La République ne se découpe pas. Les principes de la République ne sont pas à géométrie variable. Vous avez une conception de la laïcité qui n'est pas forcément celle que je peux aujourd'hui partager. C'est votre choix, mais la laïcité est définie dans notre Constitution et nous sommes aussi attachés à la défendre.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Lors de la commission, durant laquelle une discussion très intéressante s'est tenue sur ce document, j'ai proposé que la notion d'égalité hommes femmes soit inscrite. Beaucoup de choses se nouent à l'âge du collège pour les garçons et les filles, dans le respect ou l'irrespect mutuel. Il serait important d'en faire mention. Cela a été dit oralement mais je ne sais pas si cette précision sera ajoutée dans le rapport. C'est en tous cas un élément également fort important de la citoyenneté.

M. Le Président.- Nous y veillerons. Cela ne doit d'ailleurs pas être un enjeu partisan. Nous pourrions avoir des représentants de chaque groupe pour participer à ces réflexions, évaluer les dispositifs, faire des propositions, etc. Toutes les idées sont bonnes et recevables. L'intérêt et la réussite du dispositif résideront dans la diversité et la richesse de contenu que nous lui donnerons.

M. VINCIGUERRA

M. VINCIGUERRA.- Pour le camp des Milles, serait-il envisageable d'assurer en cofinancement le transport des élèves ? C'est véritablement un grand obstacle. J'ai un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté à Canteperdrix mardi, et je voudrais pouvoir leur dire que ce point est au moins à l'étude.

M. Le Président.- Oui, absolument. Nous avons les voyages de la mémoire, qui sont une politique que nous voulons poursuivre mais qui a aussi un coût, puisqu'un voyage représente un peu plus de 80 000 euros. Si des établissements veulent faire ce choix, j'y souscris, mais cela ne pourra pas devenir une règle globale pour tous les établissements. Mais cela participe de nos initiatives.

Mme TOMASINI.

Mme TOMASINI.- M. le Président, je suis surprise que vous ayez pris mes propos comme une polémique. Ce n'était absolument pas mon intention car je suis trop respectueuse des droits de la République, la liberté, l'égalité et la fraternité.

M. Le Président.- Dont acte. Mme OUAKNINE

Mme OUAKNINE.- Je voulais juste rassurer en soulignant que la communauté éducative est pleinement associée et qu'elle ne sera pas mise de côté ni placée devant le fait accompli de ces travaux.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Le rapport n° 6, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette belle unanimité que ce sujet appelait, naturellement.

Nous avons terminé l'examen des rapports soumis à votre vote. Il nous reste à présenter deux motions qui concernent le fonctionnement de notre réseau autoroutier. Je propose à Mme SATTONNET de présenter la motion sur l'ouverture d'une bretelle de raccordement sur l'autoroute A8 à hauteur de Cagnes-sur-Mer.

Mme SATTONNET.- Cette motion de soutien au projet de création d'un demi-échangeur ouest sur l'autoroute A8 à Cagnes-sur-Mer s'inscrit dans le contexte compliqué, évoqué à maintes reprises dans la presse ces derniers temps des problématiques de circulation dans ce secteur, notamment depuis les récents aménagements du centre commercial. Pour le pays vençois et le secteur du moyen et du haut pays, la pénétrante est une voie de transit essentielle et importante. Au fil du temps, elle est devenue de plus en plus souvent une voie de desserte.

Je vous propose cette motion de soutien à la création d'un demi-échangeur ouest permettant de fluidifier la circulation mais aussi de pouvoir rejoindre par l'autoroute les bassins de vie et d'emploi que les habitants du moyen pays et du pays vençois fréquentent quotidiennement. Ainsi :

- considérant que 67 % de la population active du moyen pays vençois travaille sur la zone littorale du département et qu'il est nécessaire d'optimiser les conditions de circulation sur les axes concernés par ces trajets « domicile – lieu de travail » ;
- considérant que l'ouverture du centre commercial Polygone Riviera a accru l'activité et la circulation dans ce secteur du territoire ;
- considérant la nécessité d'améliorer l'accès à Cagnes-sur-Mer, mais aussi à l'ensemble des communes du moyen pays vençois pour faciliter les déplacements des habitants ;
- considérant que, sur l'autoroute A8 qui traverse le territoire, l'absence d'un demi-échangeur orienté vers l'ouest au niveau de Cagnes-sur-Mer, induit un report de

trafic vers celui de Villeneuve-Loubet et les différentes voies d'accès dans un tissu urbain dense ;

- considérant les différentes études de circulation conduites dans ce secteur ;
- considérant qu'une motion de soutien à ce projet a été adoptée à l'unanimité par le comité syndical du SIVOM du Pays de Vence en sa séance du 16 juin 2015 et j'ajouterais, par les conseils municipaux de chacune des communes ;
- considérant la correspondance de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 20 juillet 2015 adressée à Monsieur le Directeur régional de la société Escota, appuyant la demande de création d'un demi-échangeur ;

Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes demande la création d'un demi-échangeur ouest sur l'autoroute A8 à Cagnes-sur-Mer.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Nous allons bien-sûr nous associer à cette motion puisque ce demi-échangeur était déjà nécessaire avant même la création de Polygone. Depuis, il est devenu encore plus indispensable. Je ferai simplement une remarque générale sur l'urbanisation commerciale et sur tous les projets commerciaux prévus sur notre département, particulièrement sur la bande littorale. Aujourd'hui, 82 000 m² sont déjà en construction actuellement et autant ont été autorisés, soit plus de 150 000 m² de surfaces commerciales qui vont émerger dans notre département.

Je voulais juste le souligner par rapport à cette motion qui est donc pleinement justifiée, de surcroît après la création de Polygone Riviera. J'insiste sur ces 150 000 m² appelés à être construits dans notre département, avec des effets sur la circulation, comme nous le constatons déjà, et des effets économiques.

M. Le Président.- Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET.- Je voudrais profiter de cette motion et du problème de circulation qu'elle met en évidence pour souligner aussi l'incohérence des politiques publiques de l'Etat. Je veux notamment parler de la loi ALUR qui aura pour conséquence directe dans les trois ans à venir, si elle est appliquée, de conduire à une hausse des effectifs de population d'environ 20 % sur les communes du moyen pays qui y sont soumises. Je pense en particulier à Vence et Saint-Jeannet.

Parallèlement, l'Etat a conduit une politique assez significative de réduction des classes dans les écoles et dans les collèges. Certaines communes, déjà en déficit d'emplois et d'activité économique, sont protégées par un grand nombre de périmètres de protection naturelle, et une hausse de 20 % des effectifs de population nous est imposée. Comme je l'ai dit au Préfet, cette décision me semble contraire au principe constitutionnel de développement durable qui devrait présider à la réalisation de nos PLU. Ce qui se passe en ce moment sur cette pénétrente de Cagnes-sur-Mer est symptomatique : il n'y a aucun transport en commun permettant de relier, ne serait-ce que la gare de Cagnes-sur-Mer. La ville de Vence n'a pas de

bus qui desservent la gare de Cagnes-sur-Mer ni de bus qui desservent aujourd'hui la zone d'activité de Carros. A l'heure où il est, en permanence, question du développement durable et de la COP 21, il serait pertinent que l'État s'interroge sur la mise en cohérence de ses politiques publiques.

M. Le Président.- Alors M. VINCIGUERRA, que font les écologistes ? C'est vous qui bétonnez !

M. VINCIGUERRA.- Justement, mon problème est complexe. Je suis écologiste, mais je suis aussi tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être dit sur la loi ALUR. Il y a là un problème : c'est soit moi, soit Mme DUFLOT qui se trompe. Je pense que c'est plutôt elle !

Sur les problèmes de transports collectifs, une difficulté particulière se présente, et je le constate sur la ligne de chemin de fer Cannes-Grasse. Le fait que deux AOT soient impliquées pose des problèmes au niveau des rabattements sur pneus vers la ligne. Il faudrait étudier cette question de près de tout ce qui relève de la desserte des gares. Le transport collectif doit s'envisager en bloc, et il n'est plus possible de séparer le transport sur pneus du transport sur rail. Pour autant, fallait-il tout déléguer à la même collectivité ? Je n'en suis pas sûr. Je suis même sûr du contraire. Il faudrait sans doute mieux harmoniser le transport sur pneus et le transport sur rail. Cela rendrait de nombreux services aux collectivités qui sont éloignées des lignes. Quant à la loi ALUR, je trouve cela complètement insensé, y compris par exemple la récente disposition sur l'augmentation du foncier non bâti.

M. Le Président.- Oui. Cela a de lourdes conséquences. Nous avons évoqué les inondations précédemment. Cette situation est d'autant plus absurde qu'elle calque le même modèle partout, avec des situations pourtant par nature complètement différentes. On ne peut pas raisonner de la même façon dans la Creuse et dans une zone très densifiée du littoral azuréen. Vous devriez rejoindre la majorité M. VINCIGUERRA, vous êtes d'accord sur tout. M. TUJAGUE, je sens que vous allez également dire du bien de Mme DUFLOT, vous qui avez été honteusement stigmatisé par ce Gouvernement !

M. TUJAGUE.- Je vais dire du bien de Mme SATTONNET qui vient, comme toujours, de faire une réflexion de haut niveau et tout à fait cohérente. Tout ce que vient de dire Mme SATTONNET est en effet conforme à la réalité, dans un département qui connaît des contraintes extrêmement importantes. Il serait sans doute pertinent que le Conseil départemental engage une réflexion commune sur un aménagement cohérent du département, en tenant compte de toutes les contraintes : emploi, risques, déplacements, etc. Cela pourrait au minimum se traduire par une motion que vous pourriez porter à l'Assemblée nationale en tant que député, avec d'autres, s'ils la partagent. Dans les communes, nous sommes un peu seuls aujourd'hui face à ce pouvoir arbitraire de l'État d'aujourd'hui, sachant qu'il en était de même avant, même si c'était peut-être un peu moins important. Pourrions-nous imaginer que le Département adopte en la matière une position qui viendrait en soutien des collectivités locales ?

M. Le Président.- Absolument. J'y souscris totalement et je pense que nous pourrions peut-être l'exprimer pour le budget primitif et travailler sur ce sujet en commission pour aboutir à une position. J'ai pris des initiatives parlementaires. Lionnel LUCA a déposé une proposition de loi sur la nécessité d'adapter la loi ALUR aux zones qu'elle concerne, afin qu'elle ne soit pas appliquée partout de la même façon. Il en est de même pour la loi SRU, c'est stupide. ALUR, DALO et SRU – pour le coup, les responsabilités partagées sont contraires aux objectifs poursuivis, en termes par exemple de construction de logements ou de bétonnage où les objectifs ont abouti à des résultats inverses.

Quant à l'urbanisme commercial, je souscris personnellement assez à ce qu'a dit Mme GOURDON. Je veux souligner que, dans certains projets qui défraient l'actualité aujourd'hui, nous avons systématiquement et de façon constante annoncé ce qui allait se passer et émis des avis négatifs.

M. CONSTANT.

M. CONSTANT.- Je souhaitais simplement vous remercier de l'initiative de prendre cette motion de censure qui traduit un soutien des collectivités pour ce projet relativement ancien qui devrait donc aboutir. Nous vous en remercions.

M. Le Président.- Ce demi échangeur est en effet utile et indispensable. Le cahier des charges imposé aux sociétés concessionnaires d'autoroutes est défini par le Gouvernement. C'est un contrat avec le concessionnaire. La motion s'adresse donc à la Ministre en charge de l'écologie, du développement durable et de plein d'autres sujets afin d'obtenir gain de cause.

La motion portant sur la création d'un demi-échangeur à Cagnes-sur-Mer, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je souhaite présenter une seconde motion qui concerne toujours des questions de transport et en l'occurrence, une problématique de sécurité routière mais aussi de justice et d'équité à l'égard de notre département. Il s'agit de la question qui est apparue de façon tragique et dramatique il y a quinze jours avec cet accident qui a concerné le péage de Saint-Isidore. En cinq ans, nous en sommes au cinquième accident mortel sur ce péage. Chaque année, un accident mortel s'y produit en moyenne.

Au-delà de l'expression publique que j'ai pu être amené à prendre au plan parlementaire ou au plan de la fonction de président d'exécutif, je souhaiterais que toute notre assemblée puisse réclamer deux mesures : la première est la suppression de la barrière de péage là où elle se trouve, c'est-à-dire au bas d'une longue descente qui augmente les risques de façon inconsidérée. Il y a deux ans, une jeune femme avait péri carbonisée dans son véhicule dont tous les témoins n'étaient pas parvenus à l'extraire. Dans le récent accident, des gendarmes présents sur site pour un contrôle routier ont pu intervenir immédiatement pour sortir des personnes de véhicules qui commençaient à prendre feu. Sans leur intervention, le bilan aurait pu être bien plus lourd. Il est donc nécessaire aujourd'hui de dire que ce péage ne doit pas être positionné à cet endroit. Il appartient à la société concessionnaire d'apporter des réponses en matière de sécurité.

Ce point ponctuel s'inscrit dans un cadre global qui relève aujourd'hui d'une véritable anomalie que subit notre département. Nous sommes le seul département autour d'une grande métropole, la cinquième en France, à avoir un contournement autoroutier payant. Ce n'est pas le cas à Marseille, Lyon, Paris, Lille, Toulouse ou Montpellier. Nous sommes une exception. Je souhaite donc que nous élargissions ce message en demandant non seulement la suppression du péage de Saint-Isidore mais aussi du paiement de cette section. Je sais que c'est un débat très difficile et que nous subirons des oppositions, puisqu'il y a des enjeux financiers considérables, mais c'est une réflexion que nous devons initier. Personnellement, je trouve que la privatisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes a été une des fautes les plus graves de ces dernières décennies. Ces concessions ont été vendues dix milliards d'euros alors qu'elles rapportent deux milliards d'euros chaque année. C'est une poule aux œufs d'or scandaleuse et les citoyens de notre département subissent cette injustice. Ils payent depuis des années ce péage alors que cette autoroute est amortie depuis bien longtemps, sachant que l'argument était de dire que les collectivités n'y avaient pas participé dans les années 70. Le projet de raccordement de l'A8 à la 202 bis a été bloqué un an suite à l'opposition d'Escota et de l'État. Désormais, la portion de route CADAM-Carros est gratuite. Alors que si vous sortez à Saint-Isidore, vous payez 0,50 €. Aujourd'hui, nous réclamons donc urgemment et immédiatement le déplacement du péage de Saint-Isidore, mortellement dangereux, et également l'ouverture d'un débat pour obtenir la gratuité. De plus, il faut très clairement rappeler que nous ne sommes pas une autoroute à camions, et que si la tarification est maintenue, il faudrait sans doute prévoir un tarif beaucoup plus dissuasif pour les poids lourds de transit, car toutes les poubelles d'Europe passent par ici. Je ne connais pas la réalité judiciaire du dossier mais, puisque le chauffeur a été placé en détention provisoire, je suppose qu'il y a au moins une suspicion sur des infractions graves. Là aussi, arrêtons de laisser circuler tout et n'importe quoi. Je pense donc que nous pouvons globalement émettre ce souhait et pousser aussi ce légitime coup de colère.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Le déplacement du péage me paraît évident. En revanche, sur la gratuité, le débat risque en effet d'être compliqué. Si nous abolissons le péage à cet endroit ou à sa nouvelle localisation, cela pourra signifier : soit le passage de ce tronçon sur le financement départemental, et une subvention pourrait alors nous être demandée ; soit le report de la recette sur les autres tronçons. Il faut donc y réfléchir, puisque l'entretien d'une autoroute n'a rien à voir avec celui d'une voie express, il est très lourd. Cela ne m'empêchera évidemment pas de voter la motion.

Par ailleurs, il faudrait réfléchir au contenu de la concession. Il y a là un vrai problème. Vous en avez soulevé quelques aspects, notamment avec la tarification très préférentielle des poids lourds. Plusieurs associations, au niveau national voire international, ont demandé une tarification au poids par essieu. Cela changerait sérieusement la donne et correspondrait à l'usure et aux agressions de l'autoroute par les poids lourds qui sont évidemment incomparablement plus destructeurs de chaussée que les véhicules individuels. Or ce sont les

individuels qui paient la dégradation de l'autoroute par les camions. Il s'agit donc d'une subvention déguisée.

Il faudrait aussi regarder les bilans et les comptes d'exploitation. Ces derniers montrent que le bénéfice d'exploitation est très élevé mais qu'il se disperse ensuite sur les filiales. Une analyse financière devrait donc être menée pour comprendre comment, à partir d'un bénéfice d'exploitation à ce point bénéficiaire, nous pouvons en arriver à un bénéfice net quasiment nul, le tout étant évacué vers les sociétés d'entretien, le jardinage, la radio de l'autoroute, etc. Il faudrait s'y intéresser, puisque la concession permet bien des choses amusantes.

Enfin, peut-être pourrait-on demander qu'il y ait un tarif préférentiel pour les bus départementaux. Par exemple, le fait que la ligne Nice – Sophia nous coûte, alors qu'elle est pratiquement saturée, provient du fait de devoir payer l'autoroute. Je trouve singulier qu'Escota ou Vinci nous demandent des subventions pour reprendre un certain nombre de travaux mal réalisés et pour modifier l'échangeur qui dessert directement le CADAM, sans que nous puissions, d'un autre côté, bénéficier de tarifs préférentiels pour nos bus. Tout cela devra être mis sur la table et je pense que c'est une très bonne idée de prendre, en réaction à cet accident, la décision de tout remettre sur la table. Il faudrait mettre un terme au système par lequel la concession est donnée par l'État sans que les collectivités territoriales puissent y mettre le nez. Il serait nécessaire que ce problème soit au moins soulevé par le biais d'interventions au Parlement, dans la presse, etc. Il existe en effet un certain nombre de privilèges financiers qui ne sont plus supportables et qui sont pourtant supportés par la population des Alpes-Maritimes.

M. Le Président.- Merci. Mme SATTONNET.

Mme SATTONNET.- En ce qui concerne la taxe pour les camions, je précise que notre département ne compte pratiquement pas de territoires soumis au risque SEVESO, à l'exception du territoire qui concerne toute l'autoroute au titre du transport de matériaux dangereux. Cela génère aussi des dépenses, notamment de surveillance, et des risques évidemment importants.

M. Le Président.- C'est d'ailleurs un argument supplémentaire pour la suppression de la barrière de péage de Saint-Isidore puisque, et les pompiers le savent bien, cette section est considérée à haut risque, avec ses tunnels et cette descente.

Y a-t-il d'autres interventions sur cette motion ?

La motion portant sur l'emplacement du péage de Saint-Isidore et la tarification de l'autoroute, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Cette motion exprimera la position de notre collectivité et de l'immense majorité de nos concitoyens.

Il me reste à faire approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Nous avons terminé l'examen de notre ordre du jour.

La séance est levée à 12 heures 44.